Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

1677e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 2 octobre 1968, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:
Ouverture de la discussion générale
Discours de M. de Magalhaes Pinto (Brésil) 1
Discours de M. Rusk (Etats-Unis d'Amérique) 3
Discours de M. Ayouné (Gabon) 7
Discours de M. Nilsson (Suède) 14

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la discussion générale

1. M. DE MAGALHAES PINTO (Brésil) *[traduit de l'anglais[1]] :* Monsieur le Président, je ne voudrais pas commencer ce discours sans dire la satisfaction du Gouvernement brésilien à vous voir présider aux travaux de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Pour mon gouvernement, il ne s'agit pas seulement de l'élection du représentant d'une nation-soeur de notre hémisphère, il s'agit plutôt du choix d'un homme d'Etat plein d'expérience, ancien ambassadeur de son pays auprès des Nations Unies et actuellement Ministre des affaires étrangères, dont les connaissances juridiques et l'expérience politique constituent une garantie de succès pour la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi également, Monsieur le Président, d'exprimer notre reconnaissance à M. Manescu, ministre des affaires étrangères de la Roumanie, qui, avec beaucoup de tact, d'impartialité et d'objectivité, a présidé aux travaux de la vingt-deuxième session.

2. Au nom du Gouvernement brésilien, je voudrais dire toute notre satisfaction de voir parmi nous les représentants du Souaziland, qui vient d'être admis à notre organisation. Au cours des délibérations du Conseil de sécurité, le Brésil a eu l'occasion d'appuyer et de recommander chaleureusement cette admission; celle-ci revêt une signification toute particulière pour mon pays en raison de nos liens historiques et culturels avec les nations du continent africain.

3. Nous sommes réunis ici pour cette vingt-troisième session de l'Assemblée générale en un moment où la paix internationale et la cause du droit et de la justice des peuples se trouvent dans une situation précaire. L'année 1968 a été marquée par des tensions qui ont mis à une rude épreuve les buts et les principes qui ont donné vie à la Charte de San Francisco et en ont déterminé la forme et le contenu. Les événements de Tchécoslovaquie, l'absence de tout progrès pour ce qui est du contrôle de la prolifération nucléaire verticale, l'échec navrant de la dernière réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) constituent autant d'aspects d'un retour déplorable à la logique la plus primitive : la logique de la force. Le travail patient des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité internationales, du développement économique et social, des droits de l'homme et de l'émancipation des peuples se trouve menacé d'un sérieux échec.

4. Ce ne sont pas seulement les petits et moyens pays qui pâtissent de cette menace d'un retour à l'atmosphère de guerre froide, que nous pensions appartenir au passé. Les espoirs d'une compréhension permanente entre les grandes puissances sont également en danger. Fragile sécurité que celle où la tranquillité des peuples dépend de l'existence d'arsenaux chaque jour plus perfectionnés! Le monde manque de la confiance mutuelle nécessaire au développement de la coopération politique entre les nations.

5. Où allons-nous ? Vers un nouveau cycle de guerre froide ? Allons-nous rejeter dans l'oubli l'expérience politique et culturelle qui semblait conduire l'humanité au seuil d'une destinée nouvelle ?

6. Les Nations Unies ont été édifiées sur l'idée du maintien de la paix par la préservation de l'alliance victorieuse de 1945. Au nom du réalisme politique, nous avons été conduits à accepter des situations et des formules d'action qui, dans une large mesure, étaient inconciliables avec notre conscience de juristes et avec les principes qui régissent nos systèmes juridiques. Cependant, des concessions ont été faites pour assurer les principes de la Charte et la réalisation de ses nobles objectifs. Ces buts et ces principes sont ce qui fait des Nations Unies beaucoup plus qu'une simple machine à tenir des conférences.

7. Aussi inacceptables que l'invasion de la Tchécoslovaquie sont les arguments qui ont été avancés pour la justifier ou pour l'approuver. On a dit, au Conseil de sécurité, que les événements de Tchécoslovaquie ont un caractère interne qui concerne exclusivement les membres du Pacte de Varsovie. On a même invoqué l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte des Nations Unies. Invocation curieuse en vérité, qui tendrait à interpréter les actions du Conseil de sécurité et des Nations Unies comme une violation de ce précepte, alors qu'il pourrait être parfaitement concilié avec le mouvement de troupes et de canons à travers les frontières nationales. Jamais le droit de la force n'a été énoncé de manière aussi ouverte et péremptoire. Comme le Brésil a déjà eu l'occasion de la déclarer, nous ne pouvons pas édifier la paix et la sécurité internationales sur les précaires fondations de sphères d'influence ou sur une délimitation de puissance par certaines lignes géographiques arbitraires.

[1] L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

8. Nul ne refuse à un pays le droit de protéger sa propre sécurité et de souscrire aux pactes militaires qui lui semblent bons, adéquats ou nécessaires aux intérêts de sa légitime défense. Chaque Etat est seul juge de ses propres besoins et intérêts. Aussi longtemps que les principes de désarmement général et complet et de sécurité collective internationale ne prévaudront pas, l'existence d'alliances militaires continuera de marquer la réalité de notre monde. On ne saurait dire que c'est là un état de choses parfait, idéal et encore moins rassurant, mais il est accepté par le réalisme politique que l'on a si souvent évoqué au sein de notre organisation. En tout état de cause, on ne saurait aucunement admettre la thèse suivant laquelle conclure un pacte militaire signifie renoncer à sa souveraineté, à son intégrité territoriale et à l'égalité devant la loi. Nous sommes en présence d'idées et de concepts nouveaux qui, s'ils ne sont pas combattus et rejetés, rendront impossible la coexistence des Etats libres et souverains, conscients de leurs obligations et droits mutuels.

9. Il semble que soient confirmés certains points de vue exprimés par le Brésil au moment où nous combattions pour un traité juste et équitable sur la non-prolifération des armes nucléaires, par lequel nous renoncions à des armes que nous n'avions jamais voulues sans cependant renoncer aux bienfaits de la science et de la technique. Tant à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement qu'à la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale nous avons insisté sur la nécessité d'un équilibre des obligations entre, d'une part, les Etats nucléaires et, d'autre part, ceux qui ne le sont pas. Plus récemment encore, à la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires, à Genève, nous avons eu l'occasion de répéter nos arguments et nos suggestions. Les événements récents ont confirmé le caractère précaire et l'insuffisance des garanties offertes aux pays non nucléaires par la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité.

10. Le Brésil accepte pleinement la politique générale de non-prolifération des armes nucléaires. Le succès d'une telle politique dépend, toutefois, de conditions réelles de sécurité et d'un encouragement toujours plus grand à l'utilisation pacifique de l'atome. Nous espérons que les puissances militairement nucléaires réfléchiront sérieusement aux dernières recommandations faites à Genève, en y voyant non seulement les aspirations précises des Etats non nucléaires, mais aussi des éléments fondamentaux pour le maintien de la paix et de la sécurité pour tous. Nous avons atteint un point, dans l'évolution de l'histoire, où l'on ne saurait faire de réels progrès vers la paix tant que les garanties contre toute agression ou menace d'agression au moyen d'armes nucléaires ne seront pas politiquement plus effectives et juridiquement plus parfaites. A cette fin, nous appuyons l'idée d'une convention mondiale qui constituerait un pas au-delà de la Charte de San Francisco, et nous tenons à souligner l'urgence qu'il y a d'établir des conventions de désarmement nucléaire sous contrôle international efficace.

11. Pour être valable, une politique de non-prolifération des armes nucléaires doit nécessairement garantir l'accès sans restriction ni discrimination à la science et à la technique ainsi qu'au matériel nucléaire à des fins pacifiques. De même, il faudrait prévoir des mesures concrètes d'assistance technique et financière. La paix du monde ne peut être le résultat d'un simple parallélogramme de forces opposées. La paix véritable exige une coopération à des fins constructives pour accélérer le progrès économique et social des peuples dans le cadre du respect de la liberté et de la sécurité pour tous.

12. Au cours de l'année 1968, aucun progrès n'a pu être enregistré quant à la solution des graves problèmes relatifs au commerce et au développement. A la deuxième session de la CNUCED, à New Delhi, les pays développés ont utilisé des méthodes et des tactiques évasives et dilatoires. Le 26 mars, le Brésil a fait la déclaration suivante :

> "Le bilan de la deuxième Conférence de la CNUCED est bien décevant. Il aurait pu marquer un tournant dans l'histoire de la coopération économique internationale. Au lieu de cela, il risque de devenir une source de désenchantement et de frustration. A New Delhi, les pays développés auraient pu ouvrir la voie à une ère nouvelle dans le domaine des relations économiques internationales; au lieu de quoi elles ont systématiquement bloqué toutes les initiatives importantes des pays en voie de développement et ont ainsi choisi d'approfondir le fossé qui sépare le Nord et le Sud, séparation si lourde d'implications dangereuses, à la fois sociales et politiques."

13. Après l'expérience de New Delhi et les résultats des débats sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à New York, nous nous permettons d'exprimer l'espoir qu'en élaborant un régime juridique en ce qui concerne le fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale les intérêts de tous, pays développés ou en voie de développement, seront dûment respectés dans l'exploration et l'exploitation de cette immense région, qui est le patrimoine commun de l'humanité. Le résultat des travaux du Comité spécial chargé d'étudier les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, comité que le Gouvernement brésilien a eu l'honneur de recevoir récemment à Rio de Janeiro, peut servir de base aux mesures efficaces que devrait prendre cette session ordinaire de l'Assemblée générale.

14. C'est précisément en vue de combattre pour un monde meilleur que nous nous retrouvons ici aujourd'hui au sein de cette organisation, qui constitue notre meilleur espoir d'établir un ordre international qui s'avérera juste et durable. Une fois de plus, nous sommes appelés à exprimer nos idées et à voter sur les grands thèmes de la paix et de la guerre, de la sécurité collective, des droits de l'homme, du développement économique et de l'émancipation des peuples. Nous aurons à examiner des problèmes complexes, aussi bien ceux qui sont inscrits à l'ordre du jour que ceux qui n'y figurent pas. Nous devrons contribuer, directement ou indirectement, à ce que les négociations de Paris puissent, dans le délai le plus court possible, permettre de mettre un terme au conflit du Viet-Nam.

15. Pour ce qui est du Moyen-Orient, le Brésil a fait connaître ses appréhensions à propos de la course aux armements dans laquelle sont engagés les pays de cette région. Nous voudrions répéter notre appel tendant à ce que le flot d'armes et de matériel de guerre vers les parties au conflit soit arrêté, limité ou réglementé. La course aux

armements, si elle n'était pas enrayée, pourrait mener à une nouvelle conflagration dont les conséquences sont impossibles à prévoir. Nous pensons toujours que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité constitue une base juste et sûre pour l'établissement de la paix au Moyen-Orient. Nous ne devons épargner aucun effort pour créer les conditions propices à la mission que l'ambassadeur Gunnar Jarring a entreprise en qualité de représentant spécial du Secrétaire général, mission à laquelle il se consacre avec tant de patience et de ténacité.

16. Enfin, le gouvernement de mon pays constate avec une vive préoccupation que les droits de l'homme, consacrés par les Nations Unies et la communauté internationale, sont constamment violés. Au cours de cette année, qui a été proclamée par les Nations Unies "Année internationale des droits de l'homme" *[résolution 1961 (XVIII)]*, c'est avec tristesse et consternation que nous avons vu le Gouvernement de Pretoria prendre une série de mesures relatives à la Namibie, au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous demandons une fois encore à ce gouvernement de se plier aux décisions des Nations Unies. Pour sa part, par l'adoption de mesures concrètes, précises et obligatoires, le Gouvernement brésilien a promptement donné suite à la décision du Conseil de sécurité sur la Rhodésie, visant à l'établissement dans ce pays d'un gouvernement pleinement représentatif de ses habitants et à l'élimination de sa détestable politique actuelle de discrimination raciale.

17. Grands sont les dangers et graves sont les risques qui pèsent sur nous, et pourtant l'humanité n'a jamais eu à sa disposition tant d'instruments efficaces pour résoudre ses problèmes et ses difficultés. La science et la technique permettent, pour la première fois dans l'histoire, de répondre aux besoins du bien-être social et du progrès pour tous les peuples. Mais, en même temps, en aucun moment de l'histoire, il n'y a eu un tel enchaînement de problèmes d'importance fondamentale. La nécessité de réajustements fréquents explique dans une large mesure, si elle ne les justifie pas, les difficultés auxquelles nous nous heurtons périodiquement dans notre difficile recherche d'une paix véritable.

18. Le Brésil pense que les idéaux de notre organisation prévaudront finalement sur d'étroits concepts politiques, sur des attitudes économiques mesquines et sans avenir, sur des méthodes d'action inadaptées à la complexité et à l'unité du monde d'aujourd'hui. Au milieu de ces crises qui se succèdent, nous voyons s'affirmer un sentiment de solidarité qui dépasse les frontières et les divisions occasionnelles de l'humanité. Ces circonstances et le simple fait que nous nous réunissons ici aujourd'hui, nous, les représentants de 125 nations, renforcent et justifient nos plus grands espoirs.

19. M. RUSK (Etats-Unis d'Amérique) *[traduit de l'anglais]* : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir que d'adresser à mes collègues les salutations cordiales du Président des Etats-Unis et ses meilleurs voeux pour le succès de cette vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

20. A vous, Monsieur le Président, je suis heureux d'adresser, au nom du président Johnson et au nom de ma délégation, de cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, poste pour lequel vous êtes exceptionnellement qualifié par vos remarquables états de service dans la diplomatie internationale. Nous sommes heureux d'être guidés par vous tandis que nous discutons au service de la paix.

21. Nos discussions ne seront pas faciles, car l'Assemblée générale, depuis bien des années, assume une part considérable de ce devoir essentiel imposé par les peuples du monde aux Nations Unies, le devoir "de préserver les générations futures du fléau de la guerre". Et tandis que nous nous réunissons aujourd'hui, notre monde, en trop d'endroits, continue d'être douloureusement affligé par la guerre, par les injustices et par les querelles qui peuvent compromettre la paix, ainsi que par le recours illégal à la force armée parmi les nations.

22. Au coeur de l'Europe, les armées de l'Union soviétique et de certains de ses associés du Pacte de Varsovie ont envahi et occupé leur propre allié, la Tchécoslovaquie, Etat indépendant qui ne menaçait personne. Cet acte a soulevé dans le monde entier une vague d'indignation et d'appréhension et il a ébranlé les espoirs de voir s'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest.

23. En Asie du Sud-Est, la lutte tragique se poursuit au Viet-Nam du Sud, dans toute son âpreté, et retient toujours l'attention anxieuse du monde, tandis qu'aux entretiens de Paris mon gouvernement continue de s'efforcer d'obtenir du Viet-Nam du Nord une réaction constructive à nos propositions de paix.

24. Au Moyen-Orient, le cessez-le-feu de 1967 est gravement menacé; le fossé séparant les parties demeure large, et l'espoir d'une paix juste et durable se trouve dans un équilibre précaire.

25. Toutes ces questions inquiétantes et explosives seront certainement discutées dans cette assemblée mondiale des nations. En fait, les sujets de préoccupation de l'Assemblée portent inévitablement sur les plus grandes difficultés et les plus grands besoins de la communauté mondiale. Ils comprennent les épreuves du Nigéria où, malgré les efforts dévoués entrepris au sein de l'Afrique et ailleurs, la guerre civile continue d'apporter la mort par la guerre et la famine à d'incalculables milliers d'êtres. Ils comprennent les multiples problèmes de l'Afrique australe où, au mépris des Nations Unies, les minorités au pouvoir continuent d'étouffer illégalement les droits de la population africaine. Ils comprennent la recherche à laquelle le peuple coréen se livre depuis 20 ans pour la paix et l'unité dans la liberté, une recherche qui continue à se heurter au mépris de la loi affiché par la Corée du Nord. Ils comprennent l'éternelle demande de la Chine communiste d'expulser des Nations Unies la République de Chine, membre fondateur de la Charte, afin de pouvoir prendre son siège.

26. Enfin, les sujets de préoccupation de l'Assemblée comprennent tout ce qui se rapporte aux besoins matériels et sociaux pressants de l'humanité.

27. Le plus récent de ces sujets de préoccupation est l'invasion de la Tchécoslovaquie. La Tchécoslovaquie est aujourd'hui un pays occupé. Il y a six semaines, en pleine

nuit, soudainement et sans avertissement, ce petit pays indépendant était envahi par une armée massive dirigée par l'Union soviétique. Ainsi, un monde qui avait commencé à parler d'un dégel de la guerre froide se sent, une fois de plus, glacé d'appréhension quant aux objectifs de l'Union soviétique.

28. Ces derniers mois, les nouveaux dirigeants de la Tchécoslovaquie avaient entrepris, dans le cadre du système communiste, de diriger les affaires intérieures de leur pays selon une politique nouvelle, plus conforme aux besoins et aux désirs du peuple tchécoslovaque. L'invasion soviétique a été montée pour renverser cette politique et plier une fois de plus la Tchécoslovaquie à la volonté de Moscou.

29. Tels sont les faits, et ils ne sauraient être changés par des "anti-faits" fabriqués à Moscou. L'Ouest n'avait rien fait pour fomenter une contre-révolution. S'il y avait des indices que l'on souhaitait un léger souffle de liberté en Tchécoslovaquie, ce désir n'est pas né d'une conjuration occidentale, mais simplement de la nature de l'homme. Il n'y a pas eu non plus d'invitation ou de demande, de la part d'une autorité tchécoslovaque quelconque, pour que des forces armées du Pacte de Varsovie viennent dans le pays fournir une assistance dite fraternelle. Je doute que quiconque, dans cette salle, puisse croire qu'il y a eu une telle invitation.

30. Cependant, aujourd'hui, six semaines plus tard, malgré des promesses réitérées, les forces d'occupation sont toujours en Tchécoslovaquie. On nous dit que le retrait de ces forces dépendra de la "normalisation" de la situation en Tchécoslovaquie; de toute évidence, c'est l'Union soviétique qui décidera ce qui constitue la "normalisation". Les moyens d'information soviétique continuent d'avertir qu'il faut poursuivre le rétablissement de la censure sur la presse, la radio et la télévision de la Tchécoslovaquie, supprimer telle ou telle organisation qui ne convient pas aux idées soviétiques, écarter tel ou tel dirigeant qui ne plaît pas à Moscou. En dépit de l'assurance donnée par l'Union soviétique que ses forces d'occupation n'interviendront pas dans les affaires intérieures, des chefs militaires soviétiques ont occupé par la force et fermé les bureaux de rédaction de certains journaux. Cette même "assistance fraternelle" est maintenant apportée aux ministères du Gouvernement tchécoslovaque.

31. Ces actions entreprises contre la Tchécoslovaquie, si répugnantes en elles-mêmes et si dangereuses pour la paix, ont ému la conscience de l'humanité. Une grande majorité des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, les gouvernements de la grande majorité des nations du monde, des artistes et des intellectuels qui ont été de longue date des amis de l'Union soviétique, même les dirigeants de certains des plus grands partis communistes du monde, tous ont condamné l'invasion et ont demandé aux puissances qui s'y sont livrées de se retirer rapidement.

32. Il y a 23 ans, lorsque les Nations Unies ont vu le jour, elles ont été accueillies comme l'espérance du monde. Une des principales raisons de cette espérance était la restriction que la Charte opposait à la tendance historique des grandes nations à méconnaître les droits des petits Etats. Cet élément de retenue qui est au coeur de la Charte a été balayé par l'Union soviétique, et les Nations Unies se sont entendu dire, en termes singulièrement brutaux, de ne pas "fourrer leur nez" dans les affaires d'un quelconque des Etats Membres qui se trouve situé en Europe orientale, à portée des armées soviétiques.

33. Certes, ces dernières années, surtout au cours des années 1960, des signes se sont lentement manifestés indiquant que Moscou commençait à permettre à ses voisins d'Europe orientale de jouir de quelque indépendance. L'idée de "voies différentes menant au socialisme" a acquis droit de cité dans les discussions entre l'Union soviétique et ses alliés du Pacte de Varsovie. Le 3 août encore, ils ont publié en commun un communiqué, à Bratislava, déclarant que la coopération entre ces pays se fonderait sur "l'égalité, le respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales ainsi que de l'intégrité territoriale". A côté de cette tendance, d'autres phénomènes également prometteurs pour la cause de la paix se sont produits. Ce furent, par exemple, des accords dignes d'être relevés dans le domaine du contrôle des armements, de même qu'une nouvelle disposition de l'Union soviétique à permettre à son peuple d'avoir quelques contacts avec le monde extérieur.

34. Maintenant, l'assujettissement de la Tchécoslovaquie a fait naître des doutes et provoqué un découragement quant à bien des entreprises qui semblaient promises au succès. Les efforts soutenus du président Johnson afin de jeter des ponts d'intérêts et de contacts communs entre l'Est et l'Ouest ont été attaqués et présentés sous un jour mensonger. La politique entreprise par la République fédérale d'Allemagne à l'effet d'améliorer ses relations avec l'Europe orientale a été l'objet de la même condamnation.

35. On pourrait croire qu'il est impossible de trouver une justification à des violations aussi flagrantes des premiers principes de la Charte. Cependant, la semaine dernière, cet effort a été tenté dans un article du journal le plus autorisé de Moscou, la *Pravda*. Nous y lisons que, contrairement à l'impression générale, les armées étrangères d'occupation, en Tchécoslovaquie, "combattent, en fait, pour le principe de la libre détermination des peuples de Tchécoslovaquie". Et nous lisons de plus que condamner l'invasion comme une violation de la souveraineté et de la libre détermination nationale révèle "une conception abstraite de la question qui ne tient pas compte des classes sociales" parce que "dans une société de classes, il n'y a pas et il ne saurait y avoir de lois qui ne tiennent pas compte des classes sociales." Plus loin encore, nous lisons que "les lois et les normes de droit sont soumises aux règles de la lutte des classes".

36. Enfin, dans le même article, nous lisons que "la souveraineté de chacun des pays socialistes ne saurait être opposée aux intérêts du monde du socialisme et du mouvement révolutionnaire mondial". Comme s'il fallait s'assurer que ces instructions du plus grand des pays communistes soient bien comprises des citoyens des petits pays communistes, l'auteur de l'article ajoute ce rappel : "Lénine avait exigé que tous les communistes combattent l'étroitesse d'esprit des petites nations."

37. Tels sont donc certains des faits saillants de ce nouvel apport de Moscou à la discussion du droit international, apport qui ne fait pas une seule allusion à la Charte des Nations Unies. A la lumière des événements récents,

l'Assemblée est en droit de savoir ce que les dirigeants socialistes entendent par cette doctrine. Veut-elle dire que, parmi les Etats alliés à l'Union soviétique, les règles qui, dans la Charte des Nations Unies "ne tiennent pas compte des classes sociales" sont de simples principes abstraits, subordonnés à ce qui, selon Moscou, constitue les règles de la "lutte des classes" ? Signifie-t-elle que les règles de la Charte sur l'égalité souveraine des Etats et la libre détermination nationale ne sauraient protéger les petits Etats du bloc soviétique de l'invasion et de la domination par l'Union soviétique au nom de la "lutte des classes" ? Signifie-t-elle que la règle de la Charte interdisant la menace ou l'emploi de la force contre d'autres Etats sera balayée comme une simple "abstraction" chaque fois que l'Union soviétique estimera qu'elle est en contradiction avec les règles de la "lutte des classes" ? Veut-elle dire que la doctrine soviétique de la "coexistence pacifique" ne s'applique pas à ses propres alliés ni aux pays dotés du même système social ? Enfin, quand l'Union soviétique, dont les relations internationales sont régies par la Charte des Nations Unies, honorera-t-elle la promesse qu'elle a donnée tant de fois en retirant de Tchécoslovaquie ses forces d'occupation ?

38. Les nations du monde attendront que l'Union soviétique réponde à ces questions et donne l'assurance qu'elle ne cherche pas à se placer au-dessus de la loi de la Charte. Disons-le en termes simples et nets à l'Union soviétique : la route de la détente, c'est la route de la Charte.

39. D'autres problèmes affectent la paix internationale en Europe. Récemment, nous avons entendu l'Union soviétique affirmer qu'elle avait le droit, droit fondé sur certains termes de la Charte, d'intervenir par la force en République fédérale d'Allemagne. Ni l'Article 107, ni l'Article 53 de la Charte, ni ces deux Articles réunis, ne donnent à l'Union soviétique ou à d'autres membres du Pacte de Varsovie le droit d'intervenir unilatéralement par la force en République fédérale d'Allemagne. Tout acte de cette nature susciterait immédiatement des mesures de légitime défense, conformément au Traité de l'Atlantique nord, traité dont la validité selon la Charte est indubitable.

40. Récemment, les pressions se sont renouvelées aussi sur la liberté de Berlin-Ouest. Les alliés occidentaux assument depuis bien des années une responsabilité commune quant à la liberté de Berlin-Ouest. Comme le Président des Etats-Unis l'a dit récemment avec une clarté absolue, nous qui portons cette responsabilité ne tolérerons pas la menace ou l'emploi de la force contre Berlin-Ouest.

41. Les Etats-Unis et leurs alliés ont en Europe certains engagements solennels de défense que le monde connaît bien, que les Nations Unies connaissent bien aussi et qu'aucune nation respectueuse du droit n'a lieu de craindre. Ils comportent l'engagement de défendre la sécurité de la République fédérale d'Allemagne et de Berlin-Ouest jusqu'au jour où la nation allemande pourra être réunifiée dans la paix et la liberté, dans une Europe sûre. Et nous seront fidèles à nos engagements.

42. Je passe maintenant au conflit en Asie du Sud-Est où notre devoir et notre ardent désir sont de rechercher la fin de la violence, avec ses souffrances tragiques et ses risques d'extension de la guerre. Nous devons tout faire pour passer de la guerre aux oeuvres de paix.

43. Au Viet-Nam, les objectifs des Etats-Unis et de leurs alliés sont très simples : nous ne voulons pas de bases militaires permanentes au Viet-Nam. Nous n'essayons pas de nous emparer d'une partie quelconque du Viet-Nam, de même que nous ne menaçons les intérêts légitimes d'aucune nation d'Asie. Nous ne désirons pas d'empire américain en Asie. Ce que nous voulons, c'est une solution politique dans des conditions honorables, une solution compatible avec la sécurité et l'existence nationale de toutes les petites nations de l'Asie du Sud-Est. Nous voulons veiller à ce que le peuple du Viet-Nam du Sud puisse décider de son propre destin à l'abri de la force. Nous estimons que la question de la réunification du Viet-Nam doit être tranchée librement par les populations du Viet-Nam du Nord et du Sud sans ingérence extérieure. Nous voulons un règlement sur la base des Accords de Genève de 1954 et de 1962.

44. Ces objectifs pacifiques continuent d'être nos guides. Que personne ne commette l'erreur de croire que la pression, militaire ou autre, nous amènera à renoncer à notre engagement d'aider la République du Viet-Nam à repousser l'agression du Nord et à décider de son propre avenir. Mais dans l'exécution de cet engagement, nous suivrons avec énergie la route qui conduit à une paix honorable.

45. A cet effet, au mois de mars dernier, le président Johnson a exclu des bombardements aériens et navals toute la partie du Viet-Nam du Nord située au nord du 20ème parallèle, région qui comporte 78 p. 100 des terres et, selon les estimations, 90 p. 100 de la population du Viet-Nam du Nord. Il a pris cette mesure encore qu'aujourd'hui même pas un mile carré du Viet-Nam du Sud ne soit à l'abri des attaques. Cette initiative capitale a permis l'ouverture de négociations à Paris en mai dernier.

46. A ces négociations de Paris, les représentants des Etats-Unis ont présenté un certain nombre de propositions précises de désescalade et de règlement politique du conflit. Nous avons proposé que soit rétablie la zone démilitarisée. Nous avons proposé que toutes les parties se conforment pleinement aux Accords de Genève de 1962 sur le Laos. Nous avons proposé que tous les intéressés respectent l'intégrité territoriale et la neutralité du Cambodge.

47. Nous avons affirmé notre conviction que le peuple sud-vietnamien tout entier devrait pouvoir participer pacifiquement à l'édification de l'avenir de son pays et nous avons exprimé à nouveau notre foi dans la libre détermination, sur la base du principe "à chacun une voix". Nous avons répété notre intention de retirer nos forces du Viet-Nam tandis que se retirerait l'autre partie, que cesserait l'infiltration et que serait réduit ainsi le niveau de la violence. Et nous avons proposé divers moyens grâce auxquels l'emploi de la violence au Viet-Nam pourrait être réduit, pour enfin disparaître.

48. Mais Hanoi a rejeté toutes ces propositions et bien d'autres. Nous attendons que les représentants du Viet-Nam du Nord nous disent comment ils proposent de réduire les hostilités. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à arrêter les bombardements à l'instant même où nous pourrons avoir l'assurance que cette initiative mènera à la paix. Mais pour faire la paix, il faut être deux. Le désir de paix aux Etats-Unis, aussi bien chez les dirigeants que dans

la population, est profond et durable. Un règlement honorable est possible. Il reste à Hanoi à s'attaquer au travail sérieux qui consiste à faire la paix à Paris. Ses représentants constateront que les Etats-Unis ont une attitude réceptive et sont prêts à négocier de bonne foi.

49. Je passe maintenant au Moyen–Orient qui, en cette génération, a connu tant de souffrances et de tragédies.

50. Plus de 15 mois se sont écoulés depuis que le cessez-le-feu des Nations Unies a mis fin à la guerre de Six jours de 1967. Les éléments essentiels de la paix n'ont pas changé depuis lors. Ils ont été exprimés de manière succincte dans une allocution prononcée à Washington le 19 juin 1967 par le Président des Etats-Unis devant la National Foreign Policy Conference for Educators. Il y disait :

> "Assurément, les troupes doivent être retirées. Mais il convient aussi de reconnaître les droits de la vie nationale, le progrès dans la solution du problème des réfugiés, la liberté du droit de passage maritime inoffensif, la limitation de la course aux armements et le respect de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale."

51. Le 22 novembre 1967, conformément à ces objectifs, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution *[242 (1967)]* posant des principes réalistes et équitables d'une paix juste et durable et demandant au Secrétaire général de désigner un représentant spécial "en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution".

52. Je réaffirme aujourd'hui que les Etats-Unis appuient sans réserve la résolution du 22 novembre dernier dans toutes ses parties. Nous ferons tout notre possible pour aider l'ambassadeur Jarring et les parties à en atteindre les objectifs.

53. Ici, comme dans tout conflit, la première condition de progrès est que les parties au conflit soient animées du désir de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Si ce désir existe, les parties sauront se détacher des discussions stériles sur la procédure pour commencer à échanger leurs vues sur les questions qui les séparent. Dans l'esprit de souplesse de la négociation véritable, elles sauront trouver les moyens de concilier leurs revendications respectives. Et ce qui importe tout autant, elles pourront faire, avec l'aide du mécanisme des Nations Unies qui se trouve sur place, les efforts nécessaires pour éviter de nouveaux incidents de violence comme ceux dont le Conseil de sécurité a été saisi ces dernières semaines, incidents qui ne risquent que trop facilement de devenir impossibles à maîtriser et qui détruiraient le climat propice à la négociation.

54. Car, ainsi que la président Johnson le déclarait récemment, c'est un fait inéluctable que

> "le processus d'édification de la paix ne pourra pas commencer tant que les dirigeants du Moyen-Orient ne se mettront pas à échanger leurs vues sur les problèmes difficiles, grâce à une procédure convenue entre eux et qui serait de nature à leur permettre de s'engager dans des discussions actives".

Je renouvelle donc l'invitation adressée par le Président des Etats-Unis aux dirigeants du Moyen-Orient, afin qu'ils maintiennent et accélèrent leurs échanges de vues sur le fond du problème de la paix.

55. Aujourd'hui, il semble exister dans la diplomatie du Moyen-Orient un mouvement, précieux bien que restreint, vers la paix. M. Jarring et de nombreux ministres des affaires étrangères sont présents à cette Assemblée générale. Nous devrions tous nous efforcer de saisir cette occasion pour encourager les parties à s'orienter résolument vers un règlement; sinon, un grand danger existe de voir la région retourner une fois de plus vers le chaos et la guerre.

56. Une fois encore à cette session-ci, l'Assemblée se livrera à une vaste discussion sur la question du désarmement. Au printemps dernier, par sa résolution 2373 (XXII), l'Assemblée générale, animée de grands espoirs, avait recommandé, à une écrasante majorité, un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cet acte reflétait la conviction, largement partagée par le monde entier, que ce traité pouvait avoir des effets constructifs sur la cause de la paix, à savoir : qu'il ne serait jamais nécessaire d'utiliser les armes nucléaires au cours d'une guerre, et que ce traité, s'il était généralement ratifié, élèverait une solide barrière contre le diffusion des armes nucléaires; que ce traité encouragerait les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et qu'il obligerait tous ses signataires à négocier de bonne foi en vue du désarmement général tant au point de vue des armes nucléaires que des armes de type classique. Pour consolider ces espérances, le traité était accompagné d'assurances importantes à l'égard des puissances non nucléaires au point de vue de leur sécurité contre toute attaque ou menace d'attaque nucléaire. Plus de 80 Etats ont déjà signé le traité; il en reste encore qui doivent le signer et le ratifier si nous voulons que ses objectifs soient pleinement atteints.

57. Mon gouvernement sait parfaitement le coup que les événements récents ont porté à la confiance internationale. Mais le progrès en matière de contrôle des armes nucléaires – pour lequel la coopération des grandes puissances est essentielle – n'est pas dans l'intérêt étroit d'une puissance quelconque ou d'un groupe de puissances, grandes ou petites; c'est un intérêt urgent et primordial pour la race humaine, en simples termes de survivance. Quelles que soient nos divergences, nous vivons tous sur la même planète et nous avons tous certains impératifs humains élémentaires – parmi lesquels l'un des plus grands est de supprimer le gaspillage et le danger de la course aux armements, nucléaires comme de type classique, dans le monde entier.

58. Nous sommes prêts à continuer d'oeuvrer en faveur d'un certain nombre de mesures de contrôle de désarmement dont s'occupe actuellement le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Nous sommes disposés à étudier la possibilité pratique d'arriver à un accord viable et efficace destiné à empêcher la mise en place des armes de destruction massive sur les fonds marins. Mon gouvernement, en ce qui le concerne, continue à s'intéresser tout particulièrement aux objectifs principaux que nous avons poursuivis jusqu'à présent dans le domaine du contrôle des armements.

59. Qu'il me soit permis de parler brièvement maintenant de l'autre face de la médaille de la paix : les oeuvres créatrices de la coopération internationale pour le bien de l'humanité. Il n'y a qu'une seule famille humaine; et nous tous, quelles que soient notre race, notre croyance ou notre idéologie, en faisons partie. Nous avons tous les mêmes besoins communs du corps et de l'esprit humains. C'est en s'appliquant à satisfaire ces besoins que les Nations Unies ont écrit certaines de leurs pages les plus belles et ont fait naître un respect nouveau envers les institutions multilatérales en qualité d'instruments de progrès.

60. Les Etats-Unis tirent une fierté authentique du rôle qu'ils ont été en mesure de jouer dans cette oeuvre des Nations Unies : création et financement du Programme des Nations Unies pour le développement; activités des principales agences multilatérales pour le financement du développement, notamment la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement; initiatives en ce qui concerne les efforts des Nations Unies pour entreprendre des activités dans un grand nombre de domaines nouveaux de l'oeuvre des hommes, notamment ceux des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, de l'espace extra-atmosphérique et des fonds marins.

61. Dans ce même esprit, les Etats-Unis espèrent pouvoir, au cours de la présente Assemblée générale, travailler avec les autres pays à écrire des pages encore plus belles dans l'histoire de la coopération entre les hommes. Nous espérons que cette assemblée-ci dressera des plans de coopération pour le développement des nations pauvres, mettant à profit les leçons de la première Décennie des Nations Unies pour le développement et posant les bases de nouveaux succès au cours de la deuxième.

62. Nous espérons que l'Assemblée trouvera le moyen de réduire ce dangereux déséquilibre entre l'aptitude du monde à produire des aliments et l'accroissement constant de la population mondiale. L'humanité devrait, à cette fin, tirer pleinement profit des innovations récentes et encourageantes en matière de production alimentaire, de même que de l'augmentation rapide des connaissances au sujet des moyens de modérer le rythme rapide de l'accroissement de la population.

63. Nous espérons aussi voir cette assemblée-ci pénétrer dans un terrain nouveau qui est d'une importance croissante pour l'humanité : la protection du milieu naturel de l'homme. La diffusion de la civilisation industrielle mondiale n'est pas un bien sans mélange; il est certain qu'elle a produit des effets libérateurs considérables en allégeant le travail de l'homme et en permettant la fabrication de produits d'une grande valeur pratique et esthétique mis à la disposition d'innombrables millions d'êtres. Et ce processus va continuer. Mais ce même phénomène industriel, si nous n'en surveillons pas soigneusement les effets secondaires, peut également nuire à notre milieu à beaucoup d'égards, dont certains sont connus aujourd'hui et d'autres sont seulement soupçonnés. Ce danger est en train de devenir un phénomène mondial; plus vite la communauté internationale s'y attaquera, plus les générations futures nous en seront reconnaissantes. Mon gouvernement appuiera donc avec enthousiasme, au cours de cette session-ci de l'Assemblée générale, l'initiative prise par la Suède[2] de faire du milieu humain une préoccupation nouvelle et importante de la communauté des nations.

64. Pour conclure, qu'il me soit permis de parler brièvement à titre personnel. J'ai eu l'honneur, en une qualité ou une autre, de participer aux travaux des deux tiers des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, à commencer par Hunter College et Lake Success. Comme d'autres hommes de ma génération, j'ai eu la conviction profonde que la tâche essentielle de l'humanité était de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Nombreux sont ceux qui, parmi nous, dans cette salle, ont subi le fléau de la guerre et ne souhaitent rien plus ardemment que la promesse d'une paix assurée.

65. Il se peut que les Nations Unies – comme certains l'ont suggéré – ne se soient pas montrées à la hauteur des grandes espérances qui avaient été conçues lors de leur création. Mais nous pouvons nous souvenir des hommes d'Etat vénérés qui ont lancé l'Organisation sur sa route; nous pouvons nous souvenir des principales crises, des risques immenses que nous avons surmontés; nous pouvons nous souvenir des accords principaux qui représentent des pas de géant vers la paix. Nous pouvons tirer une légitime fierté du processus historique de décolonisation, qui est reflété dans l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation, passé de 51 à 125. Et nous pouvons être reconnaissants pour les services dévoués qui ont été rendus au monde par les représentants de cette organisation, tandis qu'ils travaillaient sans relâche et avec patience, souvent dans des conditions périlleuses, souvent sans en être remerciés ou loués, pour essayer de faire régner la raison dans les affaires humaines. Notre organisation n'a pas été créée pour présider un paradis terrestre; elle a été créée pour permettre à de fragiles êtres humains de trouver comment régler leurs différends par des moyens pacifiques et régler, la main dans la main, leurs problèmes, leurs animosités, leurs passions et leurs craintes, tout cela en demeurant fidèles à la Charte.

66. Mes compatriotes se livrent actuellement à un vaste processus démocratique prévu par notre constitution pour choisir ceux qui nous dirigeront pendant les quatre années à venir. Vous pouvez être certain d'une chose : le peuple américain demeurera fidèle à l'appui qu'il donne aux Nations Unies; les objectifs du peuple américain demeureront les principes et les objectifs inscrits dans la Charte, et notre peuple restera prêt à travailler en cette organisation à la paix et à la prospérité de ses membres, à la dignité et à la justice pour ceux que nous représentons.

67. M. AYOUNE (Gabon) : Prenant la parole pour la première fois à cette tribune, Monsieur le Président, et quelques jours après le vote unanime qui vous a triomphalement porté à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'éprouve une grande joie et ressens un honneur insigne à pouvoir ajouter ma voix à celle des distingués orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser les félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses de la délégation gabonaise.

68. Ce vote, nous l'avons accueilli avec une profonde satisfaction, car nous savons qu'il n'a pas été dicté

2 Voir document E/4466/Add.1.

seulement par le juste principe de la répartition géographique qui veut que la présidence de cette assemblée soit assurée par roulement. A nos yeux, cette élection est tout d'abord un hommage rendu à votre pays pour les efforts constants qu'il déploie en vue de sauvegarder une réelle indépendance, pour sa fidélité aux nobles idéaux que nous propose la Charte de notre organisation, pour sa contribution toujours plus efficace et plus constructive à leur triomphe. Elle consacre, ensuite, devant le monde entier, les grandes qualités et la haute compétence du diplomate éminent qui jouit de l'estime générale dans son pays et qui a su conquérir celle des Etats Membres représentés au sein de cet immense et digne aréopage.

69. Notre délégation, comme les autres, ne peut donc que se féliciter, Monsieur le Président, du choix de votre personne pour assumer ces hautes fonctions, car il s'est appuyé sur les critères requis pour garantir à tous ici que la présidence de nos travaux sera assurée avec habileté, réalisme et efficacité. Et vous pouvez compter sur le concours de notre délégation pour vous faciliter la tâche délicate qui vous incombe, de même que nous vous faisons confiance pour soutenir de tout le poids de votre autorité les efforts que nombre de délégations, comme la mienne, sont décidées à fournir, non seulement pour la pleine réussite de cette session, mais aussi pour essayer de donner à l'action de notre organisation une impulsion nouvelle. Car cette impulsion nouvelle devient de plus en plus une nécessité dans la mesure où beaucoup de volontés se sont manifestement relâchées et assument de plus en plus mal le rôle de nous maintenir dans la fidélité aux règles fondamentales, que cette institution propose à l'humanité comme étant les plus sûres pour entretenir entre les peuples des relations toujours humaines et fraternelles, pour maintenir la paix dans le monde et y instaurer les meilleures conditions de mieux-être et de bonheur.

70. Tous les Etats Membres de l'Organisation, en y adhérant, ont souscrit avec empressement à ces principes fondamentaux, si séduisants que leur application ne semble soulever aucune difficulté tant est indiscutable leur efficacité pour la promotion d'une vie commune d'harmonie et de paix sur la terre des hommes.

71. Malheureusement, l'expérience démontre que l'élan généreux qui a présidé à l'élaboration et à l'adoption par presque tous les Etats du monde de la Charte signée à San Francisco s'est altéré au point que son application cesse d'intéresser maintenant ceux-là mêmes qui en ont été les promoteurs.

72. Notre déception est grande, à nous, pays neufs, tard venus dans cette communauté de peuples, qui avions fondé tant d'espoirs sur la paix, l'harmonie, la solidarité, l'entraide et la coopération entre les peuples que l'Organisation s'était engagée à rendre effectives parmi les hommes pour mener à bien notre construction nationale et promouvoir notre développement. Car ce relâchement des grandes puissances fondatrices de l'institution nous donne maintenant l'impression qu'elles la désavouent brutalement, tout comme si elles étaient ramenées en arrière par la nostalgie des moeurs du temps passé qu'elles ont répudiées et poussées par une force obscure irrésistible à recourir à nouveau à "la raison du plus fort", qui dominait jadis les relations entre les peuples. Nous pensions pourtant que la leçon de la dernière conflagration mondiale, qui leur avait inspiré tant de sagesse, resterait à jamais le meilleur moteur de cette organisation de paix conçue et réalisée pour bannir à jamais de notre monde cette loi du plus fort.

73. Mais notre déception n'est pas un découragement. Nous savons qu'il est dans la nature de l'homme qu'il revienne souvent le lendemain à ce qu'il a condamné et abandonné la veille. L'essentiel est qu'il puisse se ressaisir à temps et prenne conscience de ce que de tels reculs, de tels abandons, ne sont pas favorables à l'ascension de l'humanité vers la plénitude de la vie à laquelle tous nous aspirons aussi par nature.

74. La Charte des Nations Unies constitue un code de morale internationale. Du moment que les règles qu'elle contient ne sont pas abandonnées par tous, il y a encore lieu d'espérer. Il suffit en effet qu'un nombre minimum de nations y restent fidèlement attachées pour qu'à leur exemple les Membres défaillants se ressaisissent et reprennent conscience de leur devoir en même temps que leur élan initial. Alors l'Organisation des Nations Unies recevra cette impulsion nouvelle, dont elle a tant besoin aujourd'hui, pour que restent ouvertes toutes les perspectives de mieux-être et de bonheur que sa création a fait briller aux yeux de l'humanité.

75. Le Gabon est un jeune pays; il vient à peine de célébrer le huitième anniversaire de son indépendance. C'est vous dire qu'à peine entré dans le concert des nations souveraines, il reste encore aux prises avec de multiples problèmes pour achever sa construction nationale. Au premier plan se pose celui de la lutte qu'il mène contre le sous-développement et qu'il s'efforce de mener victorieusement pour accéder le plus rapidement possible au rang des pays nantis. Mais cela n'est possible que dans un climat de paix et s'il peut compter sur la coopération des pays riches en même temps que sur la compréhension et l'amitié de tous. C'est pourquoi, ne fût-ce que par intérêt, il reste farouchement attaché aux principes fondamentaux qui régissent notre organisation. Aussi se fait-il un devoir d'exprimer son admiration et sa reconnaissance à tous ceux qui, comme vous, Monsieur le Président, assument la responsabilité de défendre et protéger ces principes.

76. A ce propos, ma délégation voudrait ne pas manquer l'occasion qui lui est offerte de rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, qui a dirigé avec une compétence indiscutable et une sage maîtrise les débats de la vingt-deuxième session.

77. Ma délégation faillirait aussi gravement à un devoir de reconnaissance et d'équité si elle n'accordait pas une pensée spéciale ici au Secrétaire général de l'Organisation. Ses mérites et son dévouement total à la cause de la paix ne sont plus à vanter, et si le monde n'a pas encore été emporté par un nouveau cataclysme, nous le devons pour une large part à U Thant. Que lui-même et l'équipe de ses collaborateurs trouvent ici l'expression de notre vive gratitude et de notre sincère admiration.

78. A l'analyse, il apparaît donc que l'action menée par notre organisation pour la réalisation de ses objectifs se heurte à des difficultés et à des obstacles devant lesquels le pessimisme vous envahit.

79. Atermoiements, oppositions ouvertes, réticences et inerties, quand il s'agit d'appliquer les clauses de la Charte que nous nous sommes librement donnée, constituent autant d'éléments qui condamnent notre organisation à l'impuissance et infligent des échecs cuisants aux autorités responsables de la mise en oeuvre de cette charte et les découragent. Ces capitulations de l'autorité morale internationale devant des intérêts souvent mesquins sont autant de coups mortels pour l'ONU et ne peuvent que favoriser la restauration du règne, dans le monde, de ces forces du mal que sont l'impérialisme, l'oppression, l'esclavage ou l'exploitation des plus faibles, que nous voulons extirper, toutes forces génératrices de ruines et de misères.

80. Ce processus de restauration du règne des forces irrationnelles dans le monde devient d'autant plus inquiétant qu'il prend de plus en plus une allure qui semble défier l'action de notre organisation.

81. Je ne prends pas un malin plaisir à dresser ici un constat de carence de l'Organisation des Nations Unies pour conclure à son inutilité; mais je pense qu'il faut examiner la situation avec réalisme si nous tenons à la survie de cette institution.

82. Le Gabon, quant à lui, tient à cette survie d'autant plus que notre organisation n'est pas tellement réduite à l'impuissance car si, dans l'action menée par elle, le côté négatif est particulièrement saillant, elle n'en comporte pas moins un aspect positif. Et le fait seul qu'elle continue de vivre est déjà réconfortant. Réconfortant car, tant que la vie demeure encore dans un corps même gravement malade, rien n'est perdu. Il en est de même de notre organisation, qui reste encore bien vivante dans tous ceux de ses membres – et ils sont les plus nombreux – qui tiennent à son existence.

83. Sans doute nous faut-il redoubler d'efforts pour que ses conquêtes dans tous les domaines de son activité puissent se multiplier et réussissent, par leur ampleur, à redonner du courage aux partenaires défaillants. Cela exige surtout que ses fondateurs, surtout ceux qu'on nomme les "Grands", retrouvent le sens aigu, qu'ils semblent avoir perdu, de leur devoir et de leurs responsabilités envers l'humanité actuellement désabusée par leur attitude d'abandon. Il suffirait qu'ils fassent leur examen de conscience et ils retrouveraient inscrits dans leur esprit en traits de feu les grands principes de la Charte qu'ils ont conçue et donnée au monde; ils retrouveraient la volonté, le sens du devoir humain qui leur permettraient de consentir les sacrifices nécessaires pour transcender leurs intérêts particuliers et sauvegarder ceux de l'humanité. Car ce sont les "Grands" qui sont responsables des menaces qui pèsent sur la paix dans le monde et de l'impuissance de l'Organisation dans ses efforts pour maintenir celle-ci.

84. Sortis vivants du dernier cataclysme qu'ils ont maîtrisé par leur puissance, ils ont fait preuve d'une grande sagesse en déployant leur génie pour mettre fin une fois pour toutes aux horreurs de la guerre sur la planète en instituant une organisation qui avait pour rôle d'y veiller.

85. Les hommes ont reçu leur oeuvre avec enthousiasme et reconnaissance. Mais voici qu'à peine quelques années passées, les "Grands" se sont retrouvés dans leurs aspirations à l'hégémonie du monde, refoulant au fond de leur conscience les idées de paix et de fraternité qu'ils avaient retirées du danger commun, pour diviser le monde en deux blocs farouchement antagonistes, définis chacun par son système idéologique et économique, fondant leur existence sur la puissance meurtrière de leurs armées, tous deux préoccupés avant tout d'étendre leur zone d'influence. D'où une accumulation jamais vue d'armes de toutes sortes, produit des meilleurs progrès scientifiques du siècle, depuis les armes dites "conventionnelles" les plus perfectionnées jusqu'aux bombes atomiques et thermonucléaires qui plongent l'humanité entière dans le désarroi d'une menace perpétuelle de destruction totale. L'instinct de conservation collective jouant, les autres nations qui en avaient les possibilités ne pouvaient que subir la contagion de leur mauvais exemple. A quoi peut-il servir alors de proposer aux autres la signature d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires lorsqu'on en possède soi-même des stocks capables de pulvériser la planète ?

86. Non, la vraie solution pour ramener la paix sur la terre réside dans le désarmement total, et c'est aux "Grands" d'en donner l'exemple et d'en prendre l'initiative. Leur prestige ne pourrait que grandir et leur réputation gagner au grand livre de comptes de l'histoire s'ils pouvaient mettre leur puissance et leur richesse libérée des armements, sans réticences ni marchandages, au service de la justice et de la solidarité. Quelqu'un a préconisé de consacrer au développement et à la paix un jour de préparation de guerre. Puisse-t-il être entendu!

87. D'aucuns me traiteront d'utopiste lorsque je propose de telles formules pour redonner crédit et puissance à l'Organisation des Nations Unies. Ceux qui voient simplement les choses, qui veulent voir clair et marcher droit, vont directement au fond des problèmes et ne s'embarrassent pas d'euphémismes. C'est précisément la caractéristique particulière du peuple et du Gouvernement gabonais au nom de qui je parle ici. Le Gabon aime la simplicité et la droiture. Il a foi dans la raison et la vérité. Il pratique le dialogue pour cultiver la tolérance, deux mots sacrés qui trouvent désormais leur place dans le triptyque de la politique gabonaise, où la paix se joint à eux. Le Gabon a horreur de l'hypocrisie et des faux-fuyants. Il sait respecter ses engagements et c'est pourquoi il conçoit mal que les principes fondamentaux qui régissent notre organisation soient systématiquement violés par certains et que sa charte soit vidée de son contenu et ne constitue plus qu'une gangue.

88. Mon pays est de ceux qui gardent leur confiance dans cette aptitude de notre organisation à jouer le rôle qui lui est dévolu, fort de ce que l'évolution de la mentalité depuis la dernière guerre mondiale et la mise en place de l'Organisation justifient cette confiance. Peu importent le choc des idéologies, l'opposition des blocs, les manoeuvres et les calculs, dans la mesure où ils n'ont pas empêché notre institution de survivre.

89. Je l'ai dit déjà, mon pays est jeune et petit; il n'a pas assez de moyens pour mener dans la solitude la grande tâche de sa construction nationale. Néanmoins, à l'instar de tous ceux qui ont accédé ces dernières années à la gestion de leurs propres affaires et à la souveraineté internationale, il est animé avant tout par la volonté de cette construction

nationale, par le souci de son développement économique et social, qui conditionne l'élévation du niveau de vie de ses habitants. Sa présence au sein de l'Organisation atténue le sentiment de son isolement et lui donne comme une quasi-certitude d'y trouver des appuis et le courage d'affronter son destin.

90. Aussi, face aux responsabilités qui incombent à tous les Membres de l'Organisation dans l'accomplissement de sa tâche, le Gabon trouve naturellement qu'il est de son devoir de contribuer à l'étude de tous les problèmes qui doivent être résolus pour que ces menaces puissent être écartées et les situations dangereuses réglés.

91. Des situations de ce genre se trouvent précisément créées sur certains points du globe. A leur sujet, le Gabon doit donc dire son mot, comme il doit exprimer son point de vue sur les problèmes importants qui préoccupent le monde. Je me charge de le faire en son nom et pour ce il me suffira de me référer aux trois domaines de base où se déploie l'action de l'Organisation des Nations Unies et sur lesquels débouchent toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. Il s'agit de la sécurité internationale et du maintien de la paix; du droit des hommes à la vie, à la liberté et à la dignité, ainsi que de celui des peuples à disposer librement d'eux-mêmes; enfin, de l'entente et de la solidarité des nations en vue de parvenir à un équilibre de développement et de prospérité permettant de combler l'inégalité des niveaux de vie.

92. En ce qui concerne le premier domaine, s'il est encore heureux que, malgré l'opposition fondamentale de leur système social et économique et leur lutte d'influences qui constitue le plus grand danger menaçant le monde, les deux super-puissances parviennent à pratiquer la coexistence pacifique, des causes de tension n'en menacent pas moins en permanence, ailleurs, l'équilibre du monde; ça et là même cette tension atteint le point d'explosion en donnant lieu à des conflits armés ouverts.

93. C'est le cas en Extrême-Orient, où la guerre du Viet-Nam dure depuis des années avec son hideux tableau d'horreurs et de ruines. C'est le cas dans les pays africains encore sous domination coloniale – en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau) – où des mouvements de libération ont dû se former pour se libérer par les armes des conquistadones portugais. C'est aussi le cas au Moyen-Orient, où la grave crise sanglante ouverte il y a plus d'un an entre Israël et les pays arabes non seulement n'est pas encore entièrement résorbée, faute de règlement, mais rebondit depuis quelque temps par des explosions périodiques qui risquent à tout moment de rallumer la guerre.

94. Une de ces causes de tension réside dans la division imposée de l'extérieur à certaines nations.

95. On voit, par exemple, une grande puissance européenne comme l'Allemagne condamnée, on ne sait pourquoi, à vivre divisée et tenue à l'écart de notre organisation – en violation flagrante d'un des principes fondamentaux de notre Charte, celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes –, les responsables de cette division ne voulant rien entendre de ses protestations. Eh bien, notre conscience de Gabonais ne peut que se révolter devant une telle situation car, je l'ai déjà dit, le Gabon est attaché aux principes fondamentaux de notre charte et il ne peut s'expliquer que des nations qui prétendent y être aussi attachées puissent systématiquement dénier à une autre le droit à l'autodétermination dont nous nous réclamons tous. Si l'on estime qu'une telle division est voulue par la majorité du peuple allemand, il faut le prouver au monde en organisant une libre consultation de tout le pays et s'incliner devant la décision démocratique qui s'en dégagera pour maintenir la division ou procéder à la réunification. C'est la seule façon de trouver à ce problème une solution équitable, qui est l'une des conditions nécessaires à l'avènement d'une véritable détente sur le continent européen et dans le monde.

96. Le même problème se pose pour la Corée et, là encore, il ne saurait, à notre avis, être résolu autrement que par une libre consultation de l'ensemble des populations coréennes, sous l'égide des Nations Unies.

97. Mais ce sont les conflits armés dévastant actuellement des régions du globe qui nous plongent dans la consternation et l'amertume. Malheureusement, notre organisation, qui n'a pu les prévenir, ne dispose d'aucun moyen pour y mettre fin.

98. En ce qui concerne la guerre au Viet-Nam, c'est déjà un grand soulagement pour tous de savoir que les belligérants ont accepté de nouer le dialogue autour d'une table de négociations; reste à souhaiter que ce ne soit pas un dialogue de sourds.

99. Pour ce qui est du Moyen-Orient et du conflit qui oppose les Arabes et les Israéliens, le Gabon a déjà pris une position qu'il estime conforme aux droits en même temps qu'aux principes auxquels il a souscrit en entrant dans l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit, en l'occurrence, du respect de l'intégrité territoriale des Etats et du règlement pacifique des conflits, qui sont aussi valables pour Israël que pour les Etats arabes.

100. Aussi bien, si nous reconnaissons Israël comme un Etat ayant droit à l'existence et dont l'intégrité territoriale doit être respectée, la morale et la logique veulent que nous adoptions la même position en faveur des Etats arabes. Aussi sommes-nous pour le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés, à condition toutefois que les Etats arabes, de leur côté, s'abstiennent des actes de belligérance qui risquent de rallumer la guerre.

101. En tout état de cause, personne ne saurait reprocher à l'Organisation des Nations Unies d'être restée passive devant cette situation délicate et complexe, toujours prête à exploser, qui règne dans cette partie du monde. Depuis 20 ans, elle multiplie les efforts pour l'assainir et si elle n'y est parvenue qu'imparfaitement, sa responsabilité ne peut pas être mise en cause.

102. Si le maintien de la paix entre les nations nous tient tant à coeur, c'est parce qu'elle est tout d'abord gage de sécurité tant pour la vie des collectivités que pour celle des individus qui les composent. Aussi estimons-nous que partout où la vie humaine est en danger, notre organisation doit avoir son mot à dire et, au besoin, prendre les mesures qui s'imposent pour la protéger. Les hommes, qui ne peuvent créer la vie, ne sauraient avoir le droit de la détruire sans raison.

103. Je veux évoquer ici le droit imprescriptible de l'homme à la vie, à l'existence, en songeant aux convulsions qui tourmentent depuis quelques années le continent africain et qui sont cause de la destruction massive de vies humaines. Des centaines de milliers, voire des millions de vies sont détruites ainsi, sans que personne ne s'en émeuve et ne cherche à savoir pourquoi. Quelle qu'en soit la cause, qu'il s'agisse de mater une rébellion, de réduire une sécession, notre organisation ne devrait pas assister indifférente à de telles tueries. On peut, à la rigueur, admettre, lorsqu'un Etat est en proie à ces convulsions, que les autres gardent une attitude passive, dans leur souci légitime de respecter le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats. Mais il peut arriver que ce principe soit mis en avant pour couvrir un pogrom, un génocide dans nos Etats multi-ethniques où les ethnies minoritaires ne sont pas suffisamment protégées. Nos lois, qui punissent sévèrement les parents qui martyrisent leurs enfants, n'ont encore rien fait pour assurer cette protection à la plupart de nos Etats où règnent encore les antagonismes tribaux et où le refus de vivre dans ces sociétés qui ne protègent pas assez la vie des faibles est considéré comme une trahison passible de la peine de mort.

104. Ce que les Etats ne peuvent se permettre à l'endroit d'un autre Etat, en vertu du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autrui, l'Organisation des Nations Unies peut le faire en vertu de son devoir de veiller à la sauvegarde de la vie humaine. Ce devoir lui confère un droit de regard dans les affaires des Etats chaque fois qu'une cause impossible à déterminer de l'extérieur met en danger la vie des individus, ainsi que des groupes d'individus, surtout quand ils sont de même appartenance ethnique. Il ne servirait de rien que nous luttions avec acharnement pour nous débarrasser du paludisme, de la fièvre jaune, de la variole et d'autres maladies endémiques ou épidémiques, si nous devions assister impuissants à des exterminations d'hommes qui ne se justifieraient que par la gêne qu'ils seraient pour les autres et l'aversion qu'ils leurs inspireraient.

105. Dans ces cas donc, au risque d'être accusée de complicité, l'Organisation des Nations Unies doit agir. Elle doit commencer par s'informer de la genèse des incidents pour en déterminer les causes obscures et intervenir éventuellement afin d'arrêter les massacres, en mettant hors d'état de nuire ceux qui se retrancheraient derrière les barrières du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats pour se livrer froidement, sans être inquiétés, à leur triste besogne de fossoyeurs.

106. Toujours dans le domaine de la sécurité internationale, d'aucuns pensent que l'admission de la Chine populaire à l'Organisation des Nations Unies constituerait un élément essentiel pour renforcer la détente et promouvoir la paix dans le monde. Pour sa part, le Gouvernement gabonais se préoccupe de ce problème, qui revêt à ses yeux une importance particulière en raison de ses implications. S'il reste hésitant quant à cette admission, c'est surtout parce que la position des dirigeants de Pékin, leur esprit belliqueux et l'intolérance en matière idéologique dont ils font preuve rendent mon gouvernement sceptique quant à leur aptitude à oeuvrer pour la paix et la solidarité des peuples, quel que soit leur régime. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement continue d'apporter son soutien à la République de Chine qui est, au surplus, Membre fondateur de l'Organisation, mais l'idéal pour nous serait qu'il n'y ait qu'une Chine.

107. Après avoir examiné les problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face dans le domaine de la sécurité internationale et du maintien de la paix, il est intéressant d'aborder maintenant celui du droit de l'homme à la liberté et à la dignité, de même que celui des peuples à disposer librement d'eux-mêmes.

108. Ce domaine intéresse particulièrement le continent auquel appartient le Gabon – le continent africain – parce que c'est celui où ces deux sortes de droits ont été le plus bafouées.

109. Néanmoins, le destin du monde a voulu qu'au sortir de la dernière guerre mondiale l'humanité, prenant une conscience nouvelle de ses responsabilités devant elle-même, imprime à sa marche en avant une orientation plus compatible avec la valeur et la dignité de l'homme. C'est alors que, desserrant leur emprise sur le continent, les puissances coloniales ont amorcé ce processus qui portera dans l'histoire l'appellation de "décolonisation".

110. Les jeunes nations issues de cette décolonisation sont toutes représentées au sein de ce forum; je me dispenserai donc de les nommer. Qu'il me soit néanmoins permis de m'associer, avec ma délégation, à ceux qui, de cette tribune, ont salué l'accession à l'indépendance, au cours de l'intersession, de Maurice et du Souaziland, et l'admission de ce dernier au sein de notre organisation dès l'ouverture de cette vingt-troisième session *[1674ème séance]*.

111. Dans quelques jours, la Guinée équatoriale, un autre pays sous domination coloniale, va à son tour accéder à l'indépendance. C'est du moins l'engagement qu'a pris à la face du monde le Gouvernement espagnol qui en est responsable, et tout ce qu'il a fait jusqu'ici pour l'aboutissement rapide et normal du processus de décolonisation engagé pour ce pays est pour nous une garantie que l'Espagne tiendra sa parole.

112. Le Gabon, qui a suivi avec la plus grande attention et une satisfaction à peine contenue le déroulement de ce processus de décolonisation, ne peut que se féliciter de l'accession à la souveraineté nationale et internationale de ce pays frère. C'est là un témoignage éclatant de la politique réaliste et humaine du Gouvernement espagnol auquel je tiens, au nom de mon pays et au nom de mon gouvernement, à adresser ici les félicitations les plus chaleureuses pour l'exemple magnanime qu'il donne ainsi au Portugal, son voisin.

113. Voilà donc trois nouveaux cas de libération de peuples colonisés qu'il faut mettre à l'actif de notre organisation. Mais si nous avons tout lieu de nous en réjouir, notre anxiété n'en demeure pas moins grande devant certaines situations inextricables qui semblent se perpétuer sur le continent africain. C'est en Afrique du Sud, en Rhodésie et dans les possessions portugaises qu'elles se rencontrent.

114. En dépit des appels réitérés, des multiples condamnations lancées sous forme de résolutions par l'Assemblée au

cours de ses sessions successives, malgré les fermes injonctions du Conseil de sécurité, non seulement le Gouvernement sud-africain reste irréductible sur sa politique insensée d'*apartheid,* mais il la renforce de plus en plus. Lois arbitraires sur la ségrégation, condamnations, exécutions sommaires : autant de mesures despotiques utilisées par les dirigeants de Pretoria pour la mise en oeuvre de cette politique.

115. Dans ces conditions, rien d'étonnant que tous ces millions d'hommes brimés, bafoués et traités en parias, faute de pouvoir s'exprimer légitimement et pacifiquement, recourent à l'illégalité et à la violence; et la violence appelant la violence, ceux qui prétendent être leurs maîtres réagissent par la répression la plus brutale.

116. Que peut-on faire pour mettre fin à une telle situation puisque les résolutions du Conseil de sécurité comme celles de l'Assemblée générale sont régulièrement foulées aux pieds par les racistes forcenés et impénitents de l'Afrique du Sud ? Croire que les condamnations lancées en cette assemblée sans être suivies de sanctions réduiront leur position, c'est faire preuve de naïveté.

117. D'aucuns pensent que les grandes puissances seules tiennent la clé du problème car elles disposent des moyens économiques susceptibles à faire entendre raison à l'Afrique du Sud. Je reste sceptique sur ce point, quand je pense aux résultats des sanctions économiques infligées à la Rhodésie du Sud. Je reste sceptique même sur l'efficacité de la force pour mettre ce pays sur la bonne voie quand je pense aux conditions dans lesquelles il a pris naissance – à moins que toutes les puissances représentées ici et qui le condamnent – ne montent une coalition pour l'obliger à changer de politique par la force.

118. Le sort des Noirs sud-africains est donc désespéré, de la même manière que celui des autres pays colonisés d'Afrique avant la décolonisation. Pour moi, seules les vicissitudes de l'histoire amèneront le Gouvernement sud-africain à changer de politique. Un tel changement implique, en effet, une évolution mentale qui permette à l'Afrique du Sud de vivre avec son temps; ses dirigeants montrent, par leurs actes, que leur mentalité actuelle est anachronique; c'est une mentalité du temps de l'*homo faber.* Dès lors, rien d'étonnant qu'ils ne soient pas en mesure de s'adapter aux positions mentales du XXème siècle, celles qui condamnent notamment la discrimination raciale.

119. La politique du Portugal à l'égard de ses colonies ne peut s'expliquer que par le même phénomène. On s'étonne de constater que sept années après l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Portugal s'acharne encore à maintenir son emprise sur ses possessions coloniales. Mais le Portugal ne pourra rien comprendre à cette déclaration tant que sa mentalité ne sera pas accessible aux considérations de justice et d'équité qui la justifient. Aussi bien ni les sanctions économiques qui lui sont appliquées, ni la rébellion ouverte des populations de ses colonies ne l'amèneront à céder au grand courant de libéralisme qui a démantelé les empires coloniaux, car le libéralisme n'est pas une notion accessible à toutes les mentalités. La force de la rébellion ? A la rigueur; mais encore faut-il qu'elle l'emporte sur celle de la réaction portugaise.

120. Le Portugal ne lâchera prise que lorsqu'il comprendra de lui-même qu'il marche à contre-courant et qu'il n'y a pas d'exemple dans l'histoire que les revendications pour la liberté et la justice ne finissent par triompher. Mais que de vies humaines et de ruines seront la rançon de ce triomphe!

121. Quoi qu'il en soit, puisque tout le monde croit en l'efficacité des mesures de boycottage prises contre le Portugal pour réduire sa position, le Gabon continuera à le faire par conformisme, mais sans conviction – tout en souhaitant que ceux qui ont voté pour cette sorte de sanctions les appliquent sans se dérober – de même qu'il continuera à soutenir dans la mesure de ses moyens ceux qui luttent pour conquérir leur liberté en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau).

122. Pendant que notre organisation se débat depuis des années sans résultat pour amener l'Afrique du Sud et le Portugal à mieux comprendre les choses et à changer de politique, les colons de la Rhodésie du Sud – colonie anglaise – sous la conduite de leur leader, Ian Smith, ont impudemment proclamé unilatéralement ce pays indépendant depuis 1965. Bien que mis en garde, à deux reprises, par l'Assemblée, contre tout arrangement en vertu duquel les pouvoirs de la Puissance administrante seraient transférés à cette colonie dans des conditions qui ne tiendraient pas compte des droits de la population locale à l'autodétermination et à l'indépendance, les rebelles rhodésiens ont passé outre et, à l'exemple de l'Afrique du Sud, pays frontalier dont ils partagent la mentalité et les conceptions politiques, ont fait de ce pays un nouveau bastion de l'*apartheid,* où des millions de Noirs continuent de vivre sous la domination et la férule d'à peine 200 000 Blancs, sans savoir s'ils connaîtront un jour la liberté et s'ils pourront jouir de l'exercice des droits civils et politiques que connaissent aujourd'hui la plupart de leurs congénères du continent.

123. Pour mettre fin à la rébellion rhodésienne, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud; mais avec la complicité de l'Afrique du Sud et du Portugal, ses partenaires dans la pratique éhontée du racisme et de la discrimination raciale en Afrique, elle s'approvisionne, assure son commerce d'exportation et continue de vivre; si bien qu'en 1968 le fameux régime illégal et tant décrié de Ian Smith est âgé de trois ans, et qu'il faut même redouter la formation d'un axe Afrique du Sud-Portugal-Rhodésie, qui viserait à reconquérir pour son compte les pays africains devenus indépendants.

124. J'ai déjà dit ce que mon pays pense de l'efficacité des sanctions économiques dans le cas de l'Afrique du Sud, du Portugal et de la Rhodésie du Sud; si nous les appliquons par conformisme, nous ne croyons pas aux résultats qu'on en attend.

125. Si notre organisation comme le Royaume-Uni veulent sérieusement rétablir la légalité en Rhodésie du Sud, ils doivent donc envisager d'autres formes d'action.

126. Les forces du colonialisme, autant que de l'impérialisme, restent donc très actives en Afrique où elles possèdent des bastions quasi irréductibles. Mais à côté d'elles, d'autres forces, insidieuses celles-là, sont aussi à l'oeuvre. Agissant sous les couleurs tentantes d'une idéo-

logie salvatrice et d'une révolution visant à l'avènement d'une société où tout le monde connaîtra les bienfaits de l'égalité et de la fraternité, elles poursuivent silencieusement un travail de sape qui menace dangereusement les fondations de nos jeunes nations. Ce travail se manifeste par des ingérences dans les affaires intérieures de ces nations où il suscite des mouvements subversifs qui tentent de changer le régime de ces Etats pour les amener dans le camp du socialisme marxiste.

127. Il faut dénoncer avec vigueur, comme le Gabon n'a cessé de le faire, ces immixtions inadmissibles qui menacent constamment la sécurité intérieure de nos pays et constituent une atteinte à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale.

128. Abordons, pour terminer, le domaine où l'Organisation des Nations Unies poursuit comme objectif l'entente et la solidarité des nations, en vue de parvenir à un équilibre de développement et de prospérité permettant de combler l'inégalité des niveaux de vie. Cet objectif réside dans la recherche d'une solution au problème crucial que constitue la différence de condition économique et sociale existant entre les peuples dits nantis ou développés et ceux qui sont rangés dans le camp des pays justement qualifiés de sous-développés.

129. Il faut savoir gré à l'Organisation des Nations Unies d'avoir fait de ce problème l'une de ses premières préoccupations par l'institution, dès 1960, d'une Décennie du développement, et aussi d'avoir mis sur pied des organisations spécialisées, alimentées par les contributions des Etats Membres et dont l'action tend à ce développement. Qu'il s'agisse de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour le développement, tous ont apporté et continuent d'apporter une aide appréciable à nombre de pays du tiers monde.

130. Sans doute est-on en droit de se demander pourquoi ces organisations demandent une contribution égale à tous les Etats, aux pays sous-développés comme aux pays développés, alors qu'une solidarité bien conçue exigerait que ces derniers versassent le trop-plein de leurs richesses au profit des premiers.

131. Quoi qu'il en soit, mon pays est vivement reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies pour le soutien qu'elle apporte aux efforts que nous menons en vue de promouvoir une économie qui favorise le progrès social du peuple gabonais et lui permette non seulement d'accéder à un niveau de vie décent, mais aussi de consolider son indépendance politique par l'indépendance économique.

132. Dans le cadre de son premier plan de développement économique et social, s'achevant en 1970, et dans celui du second plan, qui doit compléter le premier, le Gabon a entrepris la réalisation de grands projets d'équipement qu'il considère comme les outils indispensables de son "décollage économique" : un port en eau profonde, une voie ferrée, des barrages, l'extension et l'amélioration de son infrastructure routière, aérienne, scolaire, sanitaire, etc.

133. La construction du port, dont la première pierre a été posée en juin dernier, a été financée par le Fonds européen de développement pour près de 3 milliards et demi de francs CFA[3]. Quant à l'infrastructure industrielle complémentaire, elle a été, de son côté, financée par le Fonds d'aide et de coopération de la France pour près d'un milliard de francs CFA.

134. Nous voulons dire hautement ii notre reconnaissance à la France et à la Communauté économique européenne, dont la France fait encore partie, pour l'aide précieuse et substantielle qu'elles nous accordent dans notre lutte pour sortir du sous-développement. Celle que l'Organisation des Nations Unies nous accorde n'est pas négligeable et c'est parce que nous sommes conscients de l'effort qu'elle consent en notre faveur que nous n'hésiterons pas à frapper de nouveau à sa porte pour obtenir d'elle l'assistance et les capitaux nécessaires sous forme de prêts à long terme pour la réalisation des autres grands projets prévus pour notre équipement économique.

135. A cet égard, nous fondons beaucoup d'espoir sur le Fonds d'équipement des Nations Unies, dont la création a été décidée récemment pour obtenir ces prêts. Nous comptons également sur l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le Gabon, en effet, par les richesses de son sous-sol, a une vocation industrielle et peut envisager la création d'un secteur industriel moderne rendant possible la promotion d'une économie dynamique susceptible de procurer à nos populations les avantages d'une société industrielle au XXème siècle.

136. Mais la réalité du moment est que le Gabon est un pays sous-développé, dont l'économie reste encore primaire et, qui pis est, est extrêmement vulnérable. Producteur de bois, de manganèse, d'uranium et de pétrole, son économie est tributaire de ses exportations pour la plus large part. De ce fait, il est placé dans la situation instable et périlleuse des pays qui doivent négocier sur le marché mondial la vente des matières premières qu'ils produisent.

137. Sur ce plan donc, le Gabon est dans la même situation que l'ensemble des pays sous-développés. Aussi n'est-il pas dans mon propos de reprendre ici l'exposé des éléments qui caractérisent l'économie de ces pays et explique leur fragilité et leur impuissance à atteindre et à maintenir, régulièrement, un taux de croissance suffisant pour permettre leur accession rapide au rang des pays nantis.

138. Tout le monde admet depuis longtemps que le clivage de l'humanité en nations qui s'enrichissent de plus en plus et en nations qui s'appauvrissent de plus en plus la place dans une position d'insécurité dont la gravité n'est plus à démontrer. Aussi s'est-on efforcé, dans l'intérêt de tous, de prendre les mesures qui s'imposent pour enrayer ce danger; car la situation nécessite une action d'ensemble, les pays sous-développés ne pouvant agir isolément pour atteindre les objectifs dégagés sans l'accord des pays nantis.

139. Mais si les études faites ont révélé les points faibles de notre système économique, points faibles que l'on peut, de façon globale, definir par l'expression classique de détério-

3 Communauté financière africaine.

ration des termes de l'échange, les volontés semblent se dérober devant la nécessité d'appliquer les mesures préconisées pour redresser la situation. Les réticences s'observent, naturellement, du côté des pays riches, au point que l'on a dû faire la constatation déprimante que la prospérité, chez les individus aussi bien que dans les pays, tend à créer une attitude de détachement, sinon d'indifférence, à l'égard du bien-être d'autrui.

140. L'une de ces premières mesures fut l'institution de la Décennie des Nations Unies pour le développement, de 1960 à 1970 *[résolution 1710 (XVI)]*, au cours de laquelle celui-ci devait atteindre un taux d'accroissement de 5 p. 100, pour que son rythme puisse être estimé suffisant dans le parcours des étapes successives qui marquent la progression des pays pauvres vers les hauteurs où trônent les pays riches. A une année du terme de cette décennie, le taux d'accroissement atteint n'est que de 4 p. 100.

141. Les espoirs qu'avait suscités la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement depuis sa première session de 1964 dans la recherche des solutions appropriées pour enrayer la détérioration des termes de l'échange sont loin d'avoir été réalisés. Et l'on sait que cette détérioration est le frein le plus puissant à la croissance de notre économie et à notre développement général, dans la mesure où elle nous empêche d'établir des plans stables de développement.

142. Si des accords ont été conclus à la suite du "Kennedy Round", ils ne l'ont été qu'au profit des nations riches, qui les ont exploités pour aménager leurs mécanismes d'échanges et accroître leur commerce, tandis qu'ils n'apportaient aucun avantage substantiel aux pays sous-développés ni aucune solution à leurs problèmes fondamentaux.

143. Devant cette situation désespérée, l'écart entre les riches et les pauvres s'élargissant toujours, ces derniers ont compris qu'ils devaient s'entendre pour mener une action conjuguée, en face des pays nantis, a fin de les convaincre de la nécessité de s'associer pour rétablir l'équilibre du développement mondial, équilibre où, finalement, toute l'humanité trouvera sa sécurité, même si sa réalisation doit exiger plus de sacrifices des uns que des autres.

144. Réunis à Alger en octobre 1967, les représentants des pays sous-développés, qui s'appelleront désormais "le Groupe des Soixante-Dix-Sept[4]", se sont donc livrés à une étude minutieuse, approfondie et détaillée des problèmes que pose l'établissement de cet équilibre en vue de dégager les solutions qu'ils appellent. Ces problèmes et ces solutions, qui forment le contenu de ce qu'on appelle "la Charte d'Alger", sont connus.

145. Cette charte n'est pas un cheval de bataille contre les pays nantis. C'est, comme on l'a dit, "un acte de foi en un avenir de justice et de paix, un instrument de solidarité, de coopération et non de divisions ou de sectarisme; c'est un programme sincère de coopération mondiale pour un développement équilibré du monde"; c'est une stratégie globale faite d'un ensemble de mesures tendant à accélérer la croissance économique et sociale des pays en voie de développement.

146. Présentée par ses auteurs à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de New Delhi[5], elle aurait pu servir à l'élaboration de cette politique de développement, à défaut de laquelle la première Décennie du développement aura connu si peu de succès, et qui garantirait donc la réussite de la deuxième.

147. Les maigres résultats de cette conférence, que nous connaissons bien, sont la preuve que les esprits auxquels elle s'adressait n'étaient pas mûrs pour saisir la portée de cette charte et lui accorder d'emblée leur adhésion, en vue de promouvoir cette solidarité morale des pays nantis avec les pays pauvres nécessaire à la réalisation de l'équilibre recherché du développement mondial.

148. La Conférence aura au moins obtenu ce premier résultat positif de faire naître un sens de plus en plus fort de cette solidarité dans certains milieux des pays développés où les conséquences économiques et politiques, graves à long terme, de la tenue à la dérive des Etats du tiers monde, commencent à apparaître plus clairement. Conséquences que résumerait l'instauration d'un véritable prolétariat mondial opposé au groupe des nations nanties, facteur de désunion et d'insécurité pour l'humanité entière.

149. Le tiers monde ne se décourage pas pour autant et les mesures qui viennent d'être prises par les deux Conférences de l'Organisation de l'unité africaine – celle des ministres[6], puis celle des chefs d'Etat[7] – qui se sont réunies en septembre dernier à Alger laissent présager une action plus vigoureuse, mieux coordonnée et plus méthodique à la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

150. En attendant, les Etats du tiers monde savent qu'ils doivent fournir un grand effort pour travailler l'opinion publique en faveur de leurs thèses. Car il s'agit, avant tout, d'agir par persuasion pour créer une conviction générale telle qu'elle ait raison de toutes les réticences. Il faudra ensuite passer à la phase d'application des principes contenus dans la Charte. C'est là que les volontés se heurteront fatalement à l'obstruction des considérations inspirées par l'égoïsme. Ainsi, pour atteindre l'objectif primordial qu'est le développement équilibré du monde, il faut livrer une bataille victorieuse à l'égoïsme. L'égoïsme est précisément la force la plus redoutable qui s'oppose à la conquête de tous les objectifs inscrits au programme de l'Organisation des Nations Unies. Mais parce que nous voulons réaliser tous les idéaux préconisés par notre organisation pour que s'ouvre l'ère nouvelle de justice, de paix et de bonheur à laquelle aspire toute l'humanité, nous saurons combattre et vaincre l'égoïsme sur tous les fronts.

151. M. NILSSON (Suède) *[traduit de l'anglais]* : Avant de commencer ma déclaration, je voudrais vous dire,

4 Réunion ministérielle du Groupe des 77 pays en voie de développement, tenue du 10 au 25 octobre 1967.

5 La session a eu lieu du 1er février au 29 mars 1968.

6 Onzième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (4-12 septembre 1968).

7 Cinquième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (13-16 septembre 1968).

Monsieur le Président, combien je suis heureux de vous voir présider à nos travaux. Vous avez une longue et riche expérience des affaires internationales. Vous avez prouvé votre habileté exceptionnelle de négociateur. Vous possédez toutes les qualités voulues pour que cette présidence soit couronnée de succès.

152. Il est généralement reconnu que les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies servent de normes pour mesurer et juger les actes des gouvernements dans le domaine international. Aucun gouvernement, aucun homme d'Etat de notre temps ne peut se soustraire à cet examen critique, et l'on avait l'espoir que les dirigeants gouvernementaux, tout en servant leurs intérêts nationaux, tiendraient compte de manière pratique des idéaux internationaux que représentent les Nations Unies et finiraient par comprendre que les intérêts nationaux, eux aussi, sont, à longue échéance, mieux servis de cette manière.

153. Trop souvent, cet espoir a été déçu et nous sommes contraints de voir comment les principes des Nations Unies sont violés ou méconnus. Au cours de cette année, on a eu recours à la violence ou la menace de violence dans bien des parties du monde. Nous avons entendu invoquer des motifs et des prétextes divers pour défendre ce qui se produisait. Mais ces explications ne nous ont pas convaincus. L'une des principales règles inscrites dans la Charte, à la suite de l'expérience collective de générations, dispose que le recours unilatéral à la violence ou à la menace de l'usage de la violence n'est jamais autorisé. La seule exception à cette règle est une défense contre une attaque armée.

154. Lorsque l'un des Etats Membres des Nations Unies, la Tchécoslovaquie, a été occupé par l'Union soviétique, la Bulgarie, la Pologne, la Hongrie et l'Allemagne orientale, il y a eu acte de force, en contravention flagrante des dispositions de la Charte. Notre organisation doit donc normalement s'y intéresser. Les raisons données pour l'occupation ne sont pas valables, que ce soit d'un point de vue juridique, politique ou moral.

155. Les forces étrangères ont pénétré dans le pays à l'insu et contre le gré du gouvernement légitime. Il y a eu là une atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Tchécoslovaquie, entraînant une intervention dans les affaires intérieures du pays. La Charte ne prévoit aucun droit à l'intervention pour des raisons d'attachement à une idéologie commune.

156. Les dirigeants tchécoslovaques ont déclaré et manifesté leur volonté de persister dans la voie du développement socialiste. Ils avaient déclaré leur adhésion aux dispositions militaires et politiques de l'Europe orientale. Leurs efforts pour réaliser une forme de socialisme humaine et plus démocratique ont été suivis avec sympathie partout et notamment dans mon propre pays, la Suède.

157. Dans ces circonstances, nous ne pouvons que déplorer la mesure prise contre la Tchécoslovaquie en tant qu'erreur politique tragique et atteinte à des principes juridiques et moraux. Les populations de la Tchécoslovaquie ont mené leur lutte pour l'indépendance et ont défendu leur forme de vie sociale et politique avec dignité et courage. Semblable politique ne peut nuire aux intérêts légitimes d'un pays, quel qu'il soit. Au contraire, elle ne peut qu'améliorer en Europe les perspectives de paix fondée sur des relations de bon voisinage entre tous les Etats. Plus vite les troupes étrangères seront retirées et les populations tchécoslovaques autorisées à organiser et à décider leur propre avenir sans pression extérieure, meilleures seront les chances de limiter les dégâts infligés aux efforts de détente en Europe et dans le monde. Les dégâts sont là et ils sont considérables. Il faut les réparer afin d'éviter un retour de la guerre froide et d'assurer la reprise des efforts pour reconstruire les ponts qui ont été détruits, afin aussi d'éliminer les craintes qui ont pu provoquer des actes irrationnels et de faire renaître la confiance là où elle a été ébranlée.

158. Le recours à la force n'apporte pas de solution permanente aux problèmes politiques. Cela est vrai dans le cas de la Tchécoslovaquie. Cela est également vrai dans le cas du Viet-Nam.

159. La guerre du Viet-Nam inflige d'atroces souffrances au peuple vietnamien des deux côtés de la ligne de démarcation et cause au pays des dévastations considérables. Les entretiens de Paris ont été suivis, dans mon pays, avec une grande attention. Tout en comprenant fort bien les difficultés de tels entretiens, je n'entends pas cacher nos sentiments de regret et de déception à la constatation que, pour autant qu'on le sache, ils n'ont pas abouti à de réels progrès. Il est plus évident que jamais que tous les efforts tendant à résoudre le conflit par un recours constant et accru à la violence sont voués à l'échec. Tout doit être fait maintenant pour aboutir à une solution pacifique. Il n'est pas douteux qu'une réduction progressive des hostilités améliorerait les perspectives de semblable solution. Nous affirmons depuis longtemps qu'il incombe à la partie militairement la plus forte – les Etats-Unis – de faire le premier pas dans ce sens et de cesser de bombarder la République démocratique du Viet-Nam. Il est profondément regrettable que la cessation des bombardements, qui a commencé en avril, ne soit que partielle. Selon les renseignements dont on dispose, la puissance explosive totale des bombes lancées sur le Viet-Nam du Nord n'a pas diminué. A notre avis, les bombardements devraient cesser dès aujourd'hui. Ce serait là un grand pas vers la paix au Viet-Nam.

160. A l'époque moderne, l'emploi de la force ou la menace du recours à la force ne peut assurer de paix durable. Cette affirmation est tout aussi vraie au Moyen-Orient. Le cessez-le-feu obtenu après la guerre de juin 1967 est précaire et constamment menacé par des incidents graves. Il doit être remplacé par une solution pacifique qui respecte le principe selon lequel la conquête militaire ne crée aucun droit sur le territoire d'un autre Etat et qui, en même temps, reconnaît le droit de tous les Etats de vivre en paix et en sécurité. Il est remarquable que le Conseil de sécurité ait pu aboutir à un accord sur les principes directeurs d'une telle solution. Le monde entier compte maintenant que les parties coopéreront de bonne foi avec le représentant spécial du Secrétaire général pour chercher une solution. C'est le devoir de tous les autres Etats Membres, en particulier des grandes puissances, de faire tout leur possible pour faciliter et accélérer cette recherche.

161. Nous traversons actuellement une période de tension et de déception. Pour citer le Secrétaire général :

> "... il y a eu un fléchissement marqué des normes d'éthique et de moralité internationales, les Etats comp-

tant de plus en plus sur la force et la violence comme moyen de résoudre leurs différends internationaux" *[A/7201/Add.1, par. 174]*.

Le Secrétaire général ajoute que si cette tendance n'est pas renversée, "l'avenir même de la paix et de la sécurité internationales est, en vérité, bien sombre" *[ibid.]*. Cela est-il également vrai si nous cherchons à envisager les événements mondiaux dans une perspective un peu plus longue ?

162. Il n'est pas douteux que nous vivons en un temps d'interdépendance dramatiquement intensifiée. Cela est vrai en temps de guerre comme en temps de paix. Un conflit armé entre les grandes puissances nous affecterait tous, maintenant, de la manière la plus directe et causerait des destructions et des souffrances inimaginables. Mais, en même temps, les conditions de la coexistence pacifique ont radicalement changé, rapprochant de plus en plus les peuples les uns des autres. La science et la technique modernes ont abattu les barrières du temps et de l'espace. Aucun pays ne peut s'isoler des changements causés par l'application de la technique moderne aux communications, aux moyens d'information, à l'industrie et au commerce. Cette tendance à une interdépendance accrue est indéniable et continuera de s'affirmer à un rythme accéléré. Tous les peuples de notre planète sont liés par un destin commun. Personne ne peut s'y soustraire, même en s'évadant dans l'espace extra-atmosphérique ou dans d'autres corps célestes.

163. Le fait que le mouvement plus profond de l'histoire nous amène à une interdépendance accrue est un phénomène que nous ne comprenons et ne ressentons que peu à peu et avec hésitation. C'est avec plus de lenteur et plus d'hésitation encore que nous reconnaissons que notre dépendance les uns des autres nous impose une manière nouvelle de considérer les rapports internationaux et sociaux, ainsi que des conceptions et des méthodes nouvelles pour faire face au besoin impérieux de créer un ordre mondial stable et juste.

164. L'une des conclusions que l'on peut en tirer, c'est qu'il convient de renforcer les Nations Unies de toutes les manières. Afin qu'elles représentent pleinement l'unité essentielle de l'humanité, il y a lieu d'y poursuivre activement l'objectif de l'universalité et, en particulier, d'ouvrir les portes de l'Organisation à la République populaire de Chine.

165. Bien que nous ne reconnaissions qu'imparfaitement le fait que nous sommes tous solidaires et que, par conséquent, nous devons tous rester ensemble, et bien que cette conscience soit loin de correspondre au niveau de notre interdépendance effective, nous pouvons, néanmoins, relever certains signes prometteurs. Enfin, les hommes semblent partout avoir compris que le désarmement est d'importance vitale. L'opinion publique a commencé à se rendre compte qu'une course effrénée aux armements n'augmente pas la sécurité et que c'est précisément l'inverse qui est vrai. Tous les gouvernements doivent aujourd'hui tenir compte de cette opinion.

166. Dans le domaine du désarmement, nous avons, pendant l'année écoulée, marqué une réalisation importante. Le Traité sur la non-prolifération promettait de poser les fondements d'une réduction nouvelle des tensions. Il était considéré aussi comme le premier pont à franchir sur la route menant à de plus vastes mesures de désarmement. Quelles que soient les réserves que nous ayons pu avoir en Suède quant au texte du Traité tandis qu'il était en négociation, nous sommes fermement convaincus que ces espérances demeurent fondées et qu'il convient par conséquent que le Traité soit signé et ratifié dans le plus bref délai par le plus grand nombre d'Etats, y compris en particulier les pays dont la participation est indispensable pour que le Traité devienne réalité vivante. Il faut espérer que les événements d'Europe centrale ne viendront pas compromettre ce processus.

167. Les étapes suivantes seront d'importance vitale. Sera-t-il possible de ralentir la spirale des armements, ou bien la course vers des armes plus destructrices et plus onéreuses encore se poursuivra-t-elle sans frein ?

168. Les deux superpuissances portent une très lourde responsabilité. Les projets d'accord sur la restriction des engins nucléaires qui semblaient parvenir à maturité avant la crise tchécoslovaque doivent être poursuivis. Il convient de forger un traité complet d'interdiction des essais d'armes nucléaires, et les pays qui continuent à se livrer à de tels essais doivent être incités a y mettre un terme. Nous avons le droit de compter que les superpuissances donneront sans tarder la preuve concrète de leur intention déclarée de prendre de nouvelles mesures dans le sens du désarmement nucléaire.

169. A côté des problèmes posés par les armes nucléaires, le spectre menaçant de la mise au point d'armes biologiques et chimiques a reçu une attention croissante ces dernières années. Nous espérons que les études entreprises dans ce domaine aboutiront bientôt à des accords internationaux. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de prévenir les catastrophes qui pourraient se produire si la mise au point de ces armes se poursuivait sans entrave.

170. Un domaine dans lequel l'interdépendance est reconnue, encore que d'une manière imparfaite, est celui du développement économique et social. On comprend de plus en plus que, comme la paix, le bien-être est indivisible. Il y a 20 ans, les Etats industrialisés se préoccupaient de reconstruire leurs propres économies. Ce n'est que par la suite qu'ils ont commencé à prendre un intérêt actif, encore qu'hésitant au début, aux problèmes du développement. Il n'est pas douteux que le volume total des contributions des pays riches aux pays pauvres a nettement augmenté. Mais le taux de cet accroissement a été d'une insuffisance lamentable si l'on tient compte de l'immense ampleur des besoins. De plus, ces dernières années, le volume total de l'assistance donné par les Etats industriels a eu tendance à demeurer stationnaire ou à diminuer. Néanmoins, nombreux sont ceux qui semblent croire que nous avons tout le temps de résoudre les problèmes du développement.

171. Il y a là une conception erronée et dangereuse. Une bonne partie de la population du monde vit au niveau minimum de subsistance ou au-dessous. L'explosion démographique pourrait fort bien créer une situation qu'il serait impossible de maîtriser si des mesures à longue échéance n'étaient prises. Le temps commence à manquer. Heureuse-

ment, il semble que ces faits menaçants sont de plus en plus compris par l'opinion publique. Le bien-être, comme la paix, est un objectif qu'il convient de rechercher dans un contexte global. A notre époque, il ne pourra jamais être accordé seulement à un seul pays ou à un seul groupe de pays. Nous retrouvons ici sur le plan international la même réalité que dans la communauté nationale : l'harmonie ne peut jamais se faire en l'absence d'une répartition raisonnable et juste des ressources totales ou en l'absence de solidarité.

172. La conscience de l'interdépendance accrue des peuples s'exprime dans un changement d'attitude psychologique envers les problèmes de races. Aujourd'hui, 20 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il n'y a pas beaucoup de régimes qui osent professer ouvertement que certaines races sont supérieures à d'autres et que les races prétendument supérieures devraient avoir le droit d'opprimer les races présumées inférieures. Il y a là un changement dont nous nous félicitons. Mais, même s'il y a quelque progrès dans ce domaine, le racisme demeure l'un des phénomènes les plus affreux de notre temps.

173. Nous nous voyons rappeler douloureusement combien il est facile de faire appel aux préjugés des hommes contre ceux qui, en raison de leur couleur ou d'autres facteurs, diffèrent de ceux qui les entourent. L'antagonisme entre les races et la violence raciale dans certains pays industrialisés et aussi dans certains pays du tiers monde montrent qu'aucune collectivité n'est à l'abri de ces problèmes. L'appel à des préjugés antisémites, que se sont permis certains Etats communistes, est un autre exemple qui révèle que les idées racistes sont loin d'avoir disparu.

174. Le cas le plus grave de ce genre se produit lorsqu'un régime fonde sa politique officielle sur des notions de supériorité raciale. Semblable régime se trouve inévitablement en vive opposition à la communauté internationale. En poursuivant sa politique irrationnelle et haïssable, il crée des tensions et des risques internationaux qui justifient des réactions énergiques de la part des Nations Unies.

175. Telles sont les raisons pour lesquelles les Nations Unies s'intéressent aux problèmes raciaux de l'Afrique australe, les raisons aussi de l'opposition toujours croissante de la communauté internationale à la politique du Gouvernement sud-africain, qui défie ouvertement l'Organisation mondiale.

176. Cela explique aussi en partie la décision du Conseil de sécurité sur les sanctions obligatoires contre le régime minoritaire illégal en Rhodésie du Sud. La conjuration des intérêts entre certains régimes trouve maintenant son expression dans les efforts que font l'Afrique du Sud et le Portugal pour réduire par des moyens divers l'effet des sanctions décidées par les Nations Unies. L'Afrique du Sud a même fourni des forces armées dans la lutte contre les représentants de la majorité de la population en Rhodésie du Sud. Il va sans dire que l'Organisation mondiale doit réagir contre les actes de l'Afrique du Sud et du Portugal, car ces actes comportent une menace grave aux efforts visant à construire un monde où les races puissent vivre en paix les unes avec les autres, en se respectant mutuellement.

177. Les sanctions édictées contre la Rhodésie du Sud sont le premier exemple de l'application des mesures de coercition pacifiques les plus fortes dont dispose l'Organisation mondiale. La politique des sanctions n'a cependant pas encore abouti au résultat escompté; mais ce n'est pas une raison pour ne pas persister dans cette politique, aussi longtemps que le régime de Salisbury sera là pour continuer sa dangereuse pratique. Nous notons avec satisfaction que le Conseil de sécurité, par sa résolution 255 (1968), a désigné un comité qu'il a chargé de suivre la mise à exécution de la décision sur les sanctions.

178. Nous avons également à voir dans quels cas et dans quelles conditions l'arme des sanctions pourra être appliquée dans l'avenir. La Suède est parmi les nombreux Etats qui, en principe, estiment qu'il est opportun et nécessaire d'appliquer des sanctions économiques pour mettre fin à la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud. Pour devenir efficaces, ces mesures exigent la participation des principales nations commerçantes. Nous avons également recommandé que soient poursuivis les efforts destinés à faire cesser la politique coloniale désuète et grossièrement provocatrice du Portugal.

179. Je ne veux pas terminer mes observations sur la situation en Afrique australe sans parler de la reprise récente du procès en Afrique du Sud, contre les 31 Namibiens. Ce procès a été condamné par la conscience de l'humanité, s'exprimant par la voix des Nations Unies, comme une violation flagrante des droits de ces hommes et du statut international de la Namibie. Nous devons mettre en garde à nouveau le Gouvernement de l'Afrique du Sud contre la prolongation de ce travestissement de la justice et exiger la libération et le rapatriement des victimes.

180. Le sentiment croissant de l'interdépendance entre tous les peuples est révélé par le fait que lorsque la souffrance et la détresse frappent un peuple à la suite de catastrophes naturelles ou d'une action militaire, une vague de sympathie et de compassion déferle sur le monde et met en mouvement des mesures de secours d'une grande ampleur. Un exemple en est fourni par l'appui très large donné aux secours à l'Iran, après le tremblement de terre qui a coûté un si grand nombre de vies humaines. Un autre exemple est la participation très ample et très active au secours humanitaire fourni à la population civile du Nigéria, si durement frappée par les hostilités dans ce pays. A sa récente session tenue à Alger, l'Organisation de l'unité africaine a exprimé sa préoccupation profonde au sujet de la population éprouvée; elle a demandé à toutes les parties de coopérer afin d'assurer la livraison rapide de secours humanitaires à tous ceux qui en ont besoin. Cet appel a été entendu dans le monde entier. Le Gouvernement suédois entend faire tout son possible pour contribuer aux programmes de secours à la population du Nigéria. Nous avons noté avec intérêt que le Secrétaire général avait nommé un représentant chargé d'aider les activités humanitaires et de secours aux victimes civiles de ces hostilités. Nous espérons que la mission de ce représentant sera couronnée de succès et que le Secrétaire général pourra nous fournir, sous la forme appropriée, des renseignements sur les résultats obtenus.

181. Dans une autre partie du monde, le Viet-Nam, la population est également soumise à des souffrances inhu-

maines; de grandes parties du pays ont été détruites par suite des opérations mulitaires. Dans ce cas également, la sympathie et le désir de secourir ont donné lieu à des mesures et à des plans d'assistance. Déjà maintenant, alors que la guerre continue de faire rage, certaines mesures ont été prises par des organisations telles que la Croix-Rouge et le FISE. Ces mesures sont nécessairement d'une portée limitée. Un jour, lorsque la guerre sera terminée, une étape nouvelle d'efforts intenses s'ouvrira, afin de soulager la détresse, d'atténuer les souffrances, de réparer les dommages matériels et de commencer la reconstruction pacifique.

182. Bien entendu, c'est aux Vietnamiens eux-mêmes qu'il appartiendra de choisir le genre d'aide qu'ils souhaitent recevoir. Cependant, la communauté internationale doit être prête, au nom de l'humanité, à aider le peuple vietnamien à panser ses blessures de guerre. Les pays nordiques ont commencé certaines enquêtes sur les besoins probables d'aide extérieure et sur les méthodes permettant d'organiser une action de secours. Aucune conclusion précise n'a encore pu être tirée de ces enquêtes. Mais, de toute évidence, une énorme opération de secours s'imposera et elle ne sera possible que grâce aux efforts communs d'un grand nombre de pays.

183. Cette dépendance mutuelle croissante n'est peut-être ressentie nulle part plus clairement que parmi les jeunes. Dans le monde entier, les jeunes semblent prêts à porter leurs regards au-delà des frontières nationales. A la base de nombreuses réactions et attitudes des jeunes, au cours de ces dernières années, il y a un sentiment très fort de la solidarité mondiale et de la responsabilité commune pour la paix et la justice dans le monde. Les jeunes se révoltent contre les préjugés et les traditions qui créent des barrières et des lignes de démarcation entre les nations, les classes sociales, les races, les riches et les pauvres, les jeunes et les vieux. C'est un signe de santé. Lorsque les jeunes d'aujourd'hui assumeront des responsabilités croissantes dans leurs propres pays et dans la vie internationale, cette attitude, espérons-le, sera de nature à conduire à une meilleure compréhension entre tous les peuples.

184. L'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée générale comporte de nombreux points auxquels peut s'appliquer la perspective à long terme que j'ai esquissée. Puis-je rappeler l'un des problèmes qui exprime d'une manière succincte l'interdépendance de tous les peuples et qui ne peut être résolu que grâce à des efforts communs : je pense à la nécessité de protéger et d'améliorer le milieu physique et social dans lequel nous vivons. La technique et la science modernes ont mis entre les mains de l'homme d'immenses ressources lui permettant d'influer sur son milieu. Ce changement s'opère souvent dans un sens défavorable. La nature ne tolère pas toutes sortes d'exploitations et d'abus. Si les équilibres naturels sont rompus, les conditions de vie fondamentales de l'homme sont mises en danger. Il convient que cette évolution soit arrêtée à temps. L'homme peut également utiliser son pouvoir nouveau de manière à façonner son milieu comme il le désire. D'importantes recherches se poursuivent dans ce domaine. Plusieurs organes des Nations Unies effectuent à cet égard des travaux utiles. Ce qu'il faut maintenant, c'est faire sentir au monde entier l'urgence et la gravité de ces problèmes. Mon gouvernement estime qu'une conférence internationale serait la meilleure méthode pour atteindre cet objectif. Nous avons l'intention de déposer une proposition à cet effet, en consultation avec d'autres pays, lorsque la question sera étudiée par l'Assemblée générale, conformément à la résolution *[1346 (XLV)]* adoptée au cours de l'été dernier par le Conseil économique et social.

185. Permettez-moi de résumer. Nous avons la conviction que la tendance la plus profonde de l'histoire conduit à une interdépendance toujours croissante. Si l'humanité veut survivre, il faudra que les hommes coopèrent. Vus sous cet angle, les conflits militaires auxquels nous assistons en ce moment peuvent être considérés comme des rechutes temporaires dans des modes primitifs de pensée et d'agir propres à une ère antérieure. Réagissons fermement contre ces rechutes et appuyons la tendance qui est celle de l'avenir.

La séance est levée à 12 h 50.

Litho in U.N. 77002–August 1970–850